

Programme d'actions du PLH 2019-2024 : volet territorial

Sommaire

La territorialisation des objectifs de production de logements nouveaux et des objectifs de logements locatifs sociaux

La territorialisation de l'objectif de production de 3 600 à 4 200 logements nouveaux sur les 6 ans du PLH (650 logements en moyenne par an)	5
La territorialisation de l'objectif de production de 720 logements locatifs sociaux PLUS-PLA-I sur les 6 ans du PLH (120 logements en moyenne par an)	8
La territorialisation de l'objectif de production de 300 PLS sur les 6 ans du PLH (50 PLS par an)	10
La territorialisation de l'objectif d'accèsion aidée à la propriété	10
La territorialisation des objectifs de production de logements nouveaux : synthèse	11

Les fiches communales : Laval et les communes de 1^{ère} couronne

<i>Laval</i>	12
<i>Bonchamps-Lès-Laval</i>	16
<i>Changé</i>	20
<i>L'Huisserie</i>	24
<i>Louverné</i>	28
<i>Saint-Berthevin</i>	32

Les fiches communales : les communes de 2^{ème} couronne, par pôle

<i>Ahuillé (pôle 1)</i>	37
<i>Montigné-le-Brillant (pôle 1)</i>	41
<i>Nuillé-sur-Vicoin (pôle 1)</i>	45
<i>Argentré (pôle 2)</i>	49
<i>Louvigné (pôle 2)</i>	53
<i>Soulgé-sur-Ouette (pôle 2)</i>	58
<i>Châlons-du-Maine (pôle 3)</i>	82
<i>La Chapelle-Anthenaise (pôle 3)</i>	66
<i>Entrammes (pôle 4)</i>	70

<i>Forcé (pôle 4)</i>	74
<i>Parné-sur-Roc (pôle 4)</i>	78
Montflours (pôle 5)	82
Saint-Germain-le-Fouilloux (pôle 5)	86
Saint-Jean-sur-Mayenne (pôle 5)	90

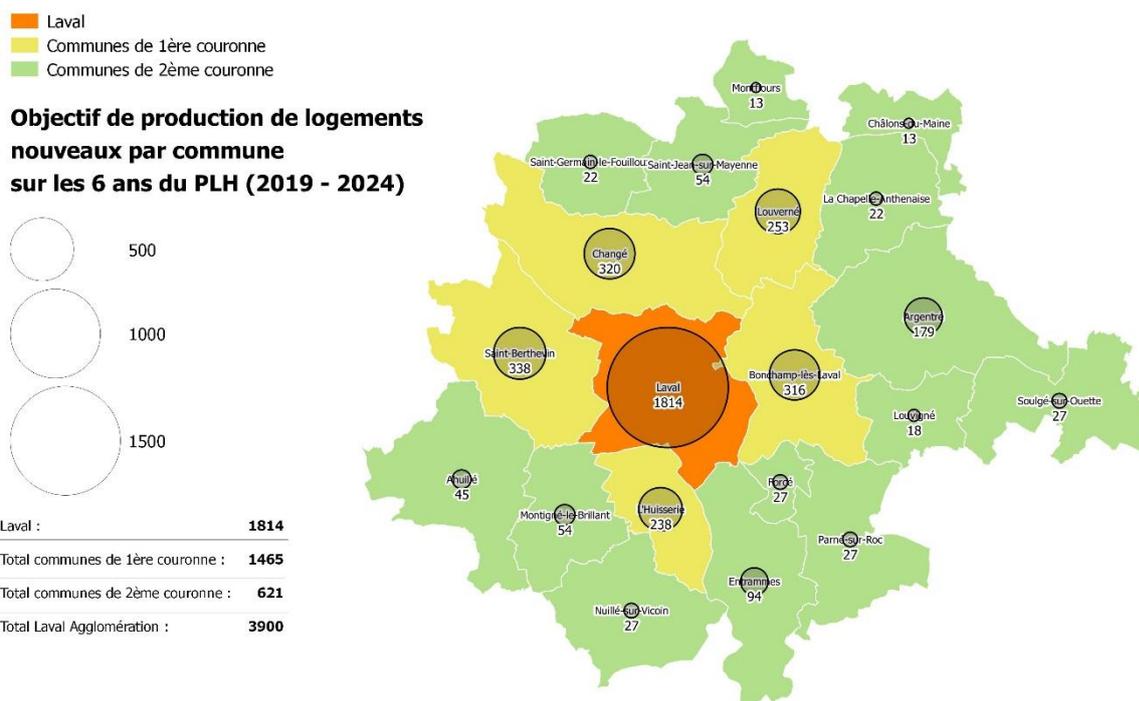
La territorialisation des objectifs de
production de logements nouveaux et
des objectifs de logements locatifs
sociaux

La territorialisation de l'objectif de production de logements nouveaux fixé à l'échelle de Laval Agglomération (fourchette de 600 à 700 logements par an, soit une moyenne de 650 logements) par commune correspond à l'application de la répartition telle que prévue dans le SCoT.

Un travail précis a été conduit avec l'ensemble des communes de Laval Agglomération, en lien avec les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, pour identifier les capacités de production de logements nouveaux à horizon 2030, couvrant le présent PLH (2019-2024) et le suivant, à partir du recensement des projets connus, en cours ou à venir, et des gisements fonciers mobilisables (échanges avec les communes après repérage de terrain par les bureaux d'études). Ce travail a été restitué et soumis à la validation des communes sous la forme d'un tableau et d'une carte.

Ce recensement a été établi avec chacune des communes à l'occasion d'une rencontre individuelle et des allers-retours ont permis de stabiliser la programmation de logements pour les deux PLH à venir.

La territorialisation de l'objectif de production de 3 600 à 4 200 logements nouveaux sur les 6 ans du PLH (650 logements en moyenne par an)



Territorialisation par commune de l'objectif moyen de 650 logements par an à l'échelle de Laval Agglomération, soit 3 900 logements sur 6 ans

LAVAL	1814
1^{ère} couronne	
BONCHAMP	316
CHANGÉ	320
L'HUISSERIE	238
LOUVERNÉ	253
ST-BERTHEVIN	338
Total 1^{ère} couronne	1465
2^{ème} couronne	
AHUILLÉ	45
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT	54
NUILLÉ-SUR-VICOIN	27
Total pôle 1	125
ARGENTRÉ	179
LOUVIGNÉ	18
SOULGÉ-SUR-OUETTE	27
Total pôle 2	223
CHALONS-DU-MAINE	13
LA CHAPELLE-ANTHENAISE	22
Total pôle 3	36
ENTRAMMES	94
FORCÉ	27
PARNÉ-SUR-ROC	27
Total pôle 4	147
MONTFLOURS	13
ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	22
ST-JEAN-SUR MAYENNE	54
Total pôle 5	89
Total 2^{ème} couronne	621
Total Laval Agglomération	3900

Le tableau ci-dessous démontre que les projets et potentiels identifiés pour produire des logements entre 2019 et 2024 (PLH 4) devraient permettre d'atteindre les objectifs présentés précédemment. Des projets et potentiels ont également été repérés pour la production de logements, au-delà, entre 2025 et 2030 (PLH 5).

	Territorialisation par commune de l'objectif moyen de 650 logements par an à l'échelle de Laval Agglomération, soit 3 900 logements sur 6 ans		Projets et potentiels susceptibles de produire des logements pour le PLH 2019-2024 (PLH 4)		Projets et potentiels susceptibles de produire des logements pour le PLH 2025-2030 (PLH 5)	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
LAVAL	1814	302	1948	325	1386	231
1^{ère} couronne						
BONCHAMP	316	53	297	50	300	50
CHANGÉ	320	53	448	75	240	40
L'HUISSERIE	238	40	211	35	326	54
LOUVERNÉ	253	42	259	43	270	45
ST-BERTHEVIN	338	56	265	44	290	48
Total 1^{ère} couronne	1465	244	1480	247	1426	238
2^{ème} couronne						
AHUILLÉ	45	7	61	10	74	12
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT	54	9	54	9	54	9
NUILLÉ-SUR-VICOIN	27	4	59	10	44	7
Total pôle 1	125	21	174	29	172	29
ARGENTRÉ	179	30	156	26	170	28
LOUVIGNÉ	18	3	46	8	46	8
SOULGÉ-SUR-OUETTE	27	4	85	8	36	8
Total pôle 2	223	37	287	48	252	42
CHALONS-DU-MAINE	13	2	34	6	16	3
LA CHAPELLE-ANTHENAISE	22	4	25	4	33	6
Total pôle 3	36	6	59	10	49	8
ENTRAMMES	94	16	108	18	108	18
FORCÉ	27	4	25	4	60	10
PARNÉ-SUR-ROC	27	4	43	7	42	7
Total pôle 4	147	25	176	29	210	35
MONTFLOURS	13	2	16	3	5	1
ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	22	4	39	7	45	8
ST-JEAN-SUR MAYENNE	54	9	52	9	16	3
Total pôle 5	89	15	107	18	66	11
Total 2^{ème} couronne	620	103	803	134	749	125
Total Laval Agglomération	3899	650	4231	705	3561	594

La territorialisation de l'objectif de production de 720 logements locatifs sociaux PLUS-PLA-I sur les 6 ans du PLH (120 logements en moyenne par an)

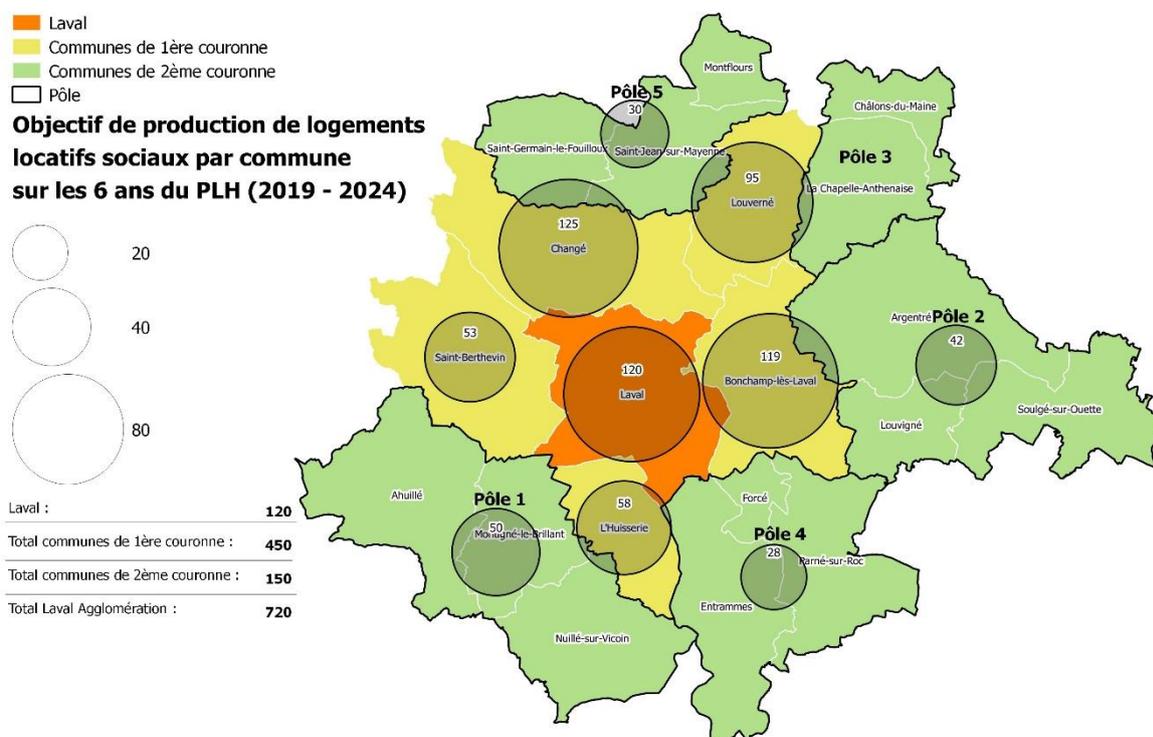
Les élus ont validé l'objectif suivant : la production de 120 logements locatifs sociaux par an PLUS-PLA-I (hors reconstitution d'une offre locative sociale démolie), soit 720 logements sur les 6 ans du PLH. Ces 720 logements à produire se répartissent de la manière suivante en termes de financements :

- 70% de la production locative sociale sera constitué de PLUS (logement locatif « standard ») soit 84 logements par an (504 logements sur les 6 ans du PLH).
- Conformément à la règle définie par l'Etat au niveau départemental, 30% de la production sera consacré au PLA-I (logement très social), soit 36 logements par an (216 sur les 6 ans du PLH).

La territorialisation des 720 logements locatifs sociaux PLUS-PLA-I à produire sur la durée du PLH est la suivante :

- 17% sur la commune de Laval.
- 63% sur les communes de 1^{ère} couronne.
- 21% sur les communes de 2^{ème} couronne.

L'objectif est territorialisé par commune pour la 1^{ère} couronne et par pôle pour la 2^{ème} couronne.



Objectif de production de PLUS-PLA-I sur les 6 ans du PLH (2019-2024)

LAVAL	120
--------------	------------

1^{ère} couronne	
BONCHAMP	119
CHANGÉ	125
L'HUISSERIE	58
LOUVERNÉ	95
ST-BERTHEVIN	53
Total 1^{ère} couronne	450

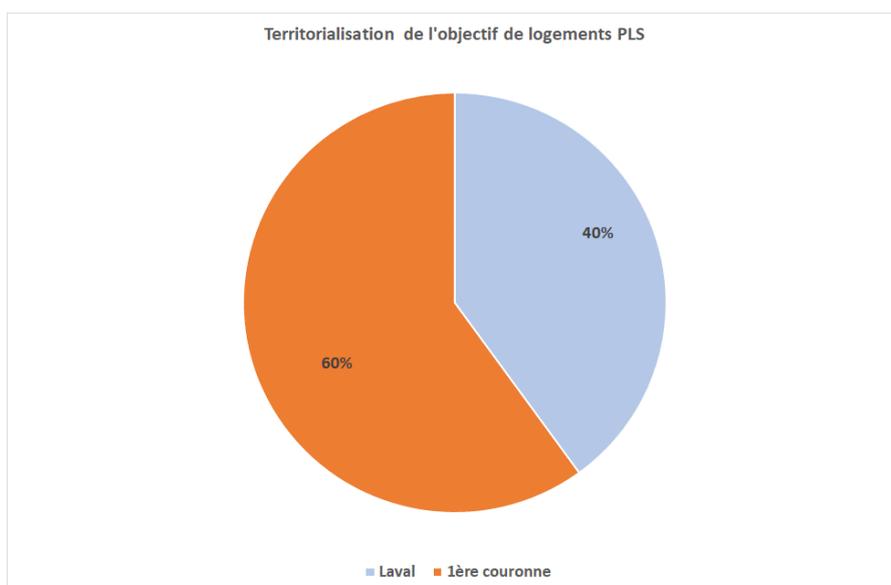
2^{ème} couronne	
AHUILLÉ	50
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT	
NUILLÉ-SUR-VICOIN	
Total pôle 1	
ARGENTRÉ	42
LOUVIGNÉ	
SOULGÉ-SUR-OUETTE	
Total pôle 2	
CHALONS-DU-MAINE	0
LA CHAPELLE-ANTHENAISE	
Total pôle 3	
ENTRAMMES	28
FORCÉ	
PARNÉ-SUR-ROC	
Total pôle 4	
MONTFLOURS	30
ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	
ST-JEAN-SUR MAYENNE	
Total pôle 5	
Total 2^{ème} couronne	150

Total Laval Agglomération	720
----------------------------------	------------

La territorialisation de l'objectif de production de 300 PLS sur les 6 ans du PLH (50 PLS par an)

Pour les PLS, la territorialisation sera la suivante :

- 40% des logements sur la commune de Laval.
- 60% dans les communes de 1^{ère} couronne. Au sein de la 1^{ère} couronne, il est visé un équilibre entre les communes sur les 6 ans du PLH.



La territorialisation de l'objectif d'accession aidée à la propriété

L'ambition est de viser 35% d'offre en accession aidée à la propriété (PTZ et PSLA) dans la production de logements nouveaux, soit environ 228 logements en moyenne par an sur un objectif global de 650 logements nouveaux.

Le développement de l'accession aidée à la propriété est un enjeu sur l'ensemble des secteurs du territoire. L'objectif est que chaque commune puisse contribuer à l'atteinte de l'objectif visé à l'échelle de Laval Agglomération.

La territorialisation des objectifs de production de logements nouveaux : synthèse

	Territorialisation par commune de l'objectif moyen de 650 logements par an à l'échelle de Laval Agglomération, soit 3 900 logements sur 6 ans	Dont objectif de production de PLUS-PLA-1 sur les 6 ans du PLH (2019-2024)	Dont objectif de production de PLS sur les 6 ans du PLH (2019-2024)	Dont objectif accession aidée à la propriété et logements libres sur les 6 ans du PLH (2019-2024)
LAVAL	1814	60	180	1574
1^{ère} couronne				
BONCHAMP	316	119	36	161
CHANGÉ	320	125	36	159
L'HUISSERIE	238	58	36	144
LOUVERNÉ	253	95	36	122
ST-BERTHEVIN	338	53	36	249
Total 1^{ère} couronne	1465	450	180	835
2^{ème} couronne				
AHUILLE	45	50	Pas de PLS prévu	75
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT	54			
NUILLÉ-SUR-VICOIN	27			
Total pôle 1	125	41		182
ARGENTRÉ	179			
LOUVIGNÉ	18			
SOULGÉ-SUR-OUETTE	27			
Total pôle 2	223	0		36
CHALONS-DU-MAINE	13			
LA CHAPELLE-ANTHENAISE	22			
Total pôle 3	36	28	119	
ENTRAMMES	94			
FORCÉ	27			
PARNÉ-SUR-ROC	27			
Total pôle 4	147	30	59	
MONTFLOURS	13			
ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	22			
ST-JEAN-SUR MAYENNE	54			
Total pôle 5	89			
Total 2^{ème} couronne	621	150	Pas de PLS prévu	471
Total Laval Agglomération	3900	660	360	2880

Les fiches communales : *Laval et les
communes de 1^{ère} couronne*

Laval

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2017

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2017		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2017		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Laval	1482	247	958	160	65 %
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2017		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2017		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Laval	150	25	145	24	97 %
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2017 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Laval	126	64	22
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Laval	104
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- La densité importante demandée sur la commune à parfois freiner certaines opérations possibles.
- En zone UC : Possibilité d'extension sur le devant des parcelles. Les professionnels de l'immobilier semblent être d'accord pour dire que cela peut être un argument de vente.

- Le nombre de permis de construire est assez bas sur la commune mais le nombre de déclaration préalable est lui élevé (changement de destination, de menuiserie, de façade), ce qui est un bon indicateur quant au renouvellement des logements existants.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Dépôt d'un dossier d'exemption SRU pour Laval et les communes de la 1ère couronne.
- ▶ Améliorer la communication sur les dispositifs d'aides aux particuliers
- ▶ Poursuite du dispositif mis en place pour les copropriétés.
- ▶ Etude en cours sur le logement vacant au-dessus des commerces.
- ▶ Volonté des élus qu'il puisse y avoir une « aide renforcée » pour les communes qui font des opérations ANRU.
- ▶ Préoccupation importante sur le vieillissement des occupants du parc social.
- ▶ Volonté d'accueillir la population qui aujourd'hui vise la 2ème couronne (couples avec enfants).

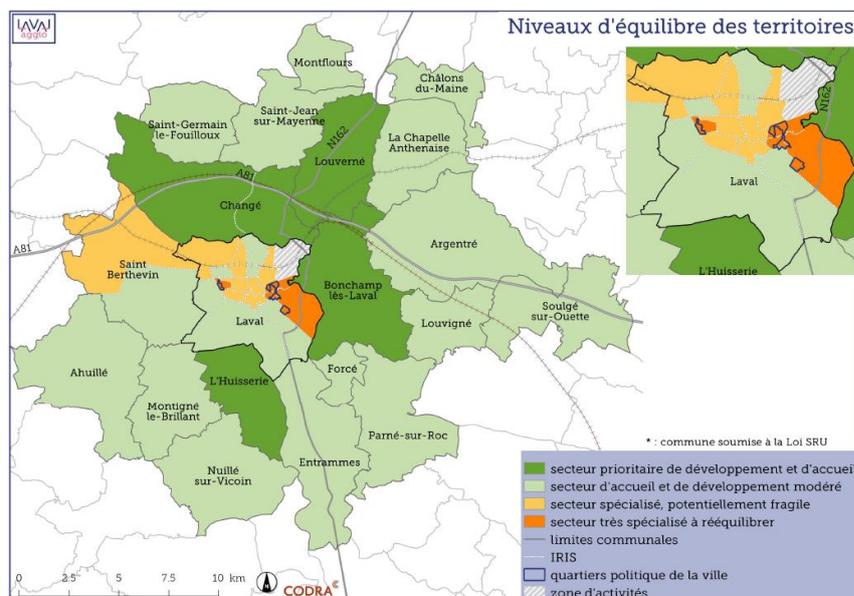
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Laval et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

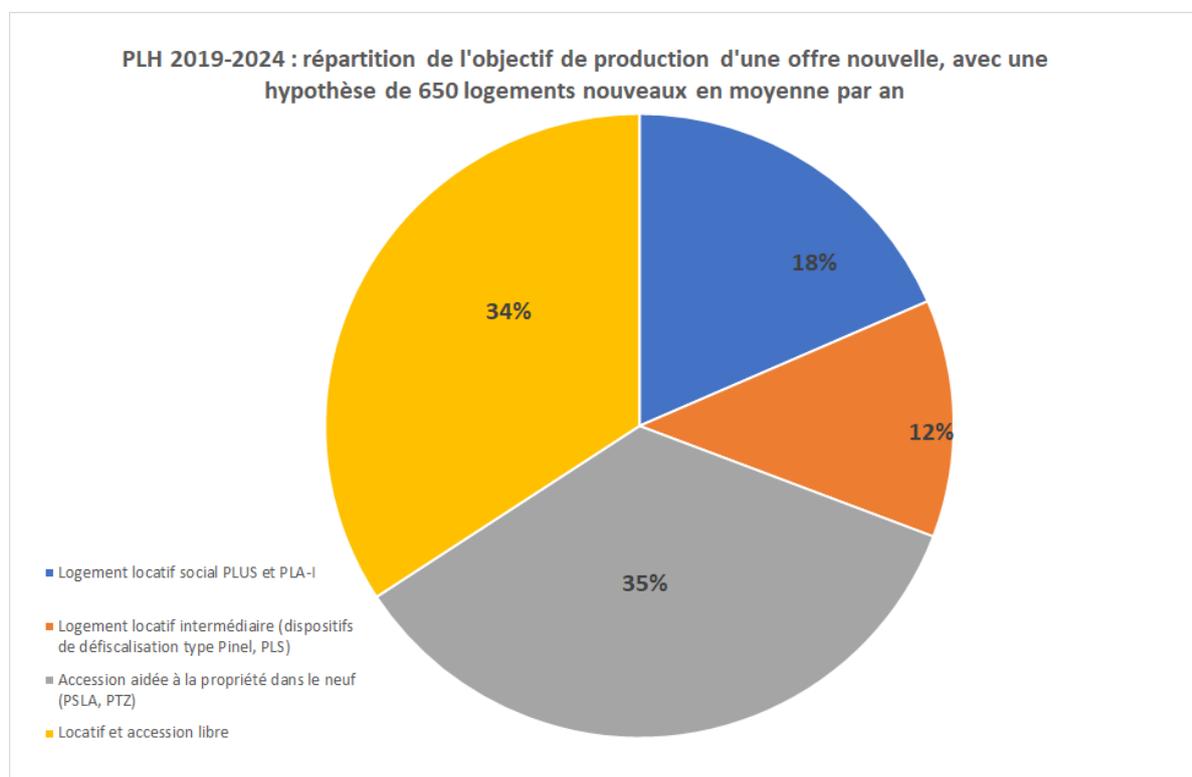
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- ▶ **Projet de rénovation complète de la place située devant l'hôtel de ville. Le bâti de la zone devrait pouvoir également en bénéficier.**
- ▶ **Forte présence de services (notamment sportifs) dans Laval (en lien avec les activités que proposent les maisons de quartier)**

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019-2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Laval	1814	302	120	20	120	20
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

La commune de Laval contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Bonchamp-lès-Laval

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Bonchamp-lès-Laval	278	46	250	42	90%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Bonchamp-lès-Laval	40	7	52	9	130%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Bonchamp-lès-Laval	0	0	28
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Bonchamp-lès-Laval	49
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Des travaux ont été réalisés dans les lotissements des années 50-70 :
 - o **Effacement des réseaux** sur les voies principales.
 - o **Reconfiguration des voiries** avec une réorganisation du stationnement.
 - o Réfection de la **place centrale** (Place des Acacias).
- Une **requalification conséquente du centre-bourg** a été réalisée par la commune (redynamisation du quartier au sud de l'église, rénovation de deux bâtiments anciens)

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Poursuivre la **commercialisation des lotissements en cours** (→ 2021-2022)
- ▶ **Développer les logements locatifs sociaux** pour répondre aux besoins et aux enjeux de rattrapage de la loi SRU
- ▶ **Poursuivre la reconquête du centre-bourg**
- ▶ Accompagner la mutation en cours (changement d'occupants et / ou de propriétaires) dans les lotissements pavillonnaires des années 50-70

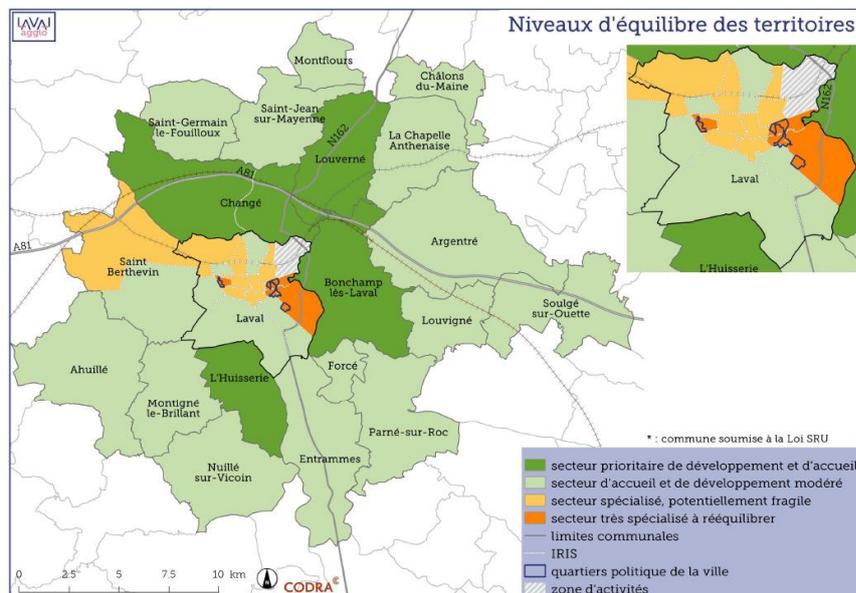
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Bonchamp-lès-Laval et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

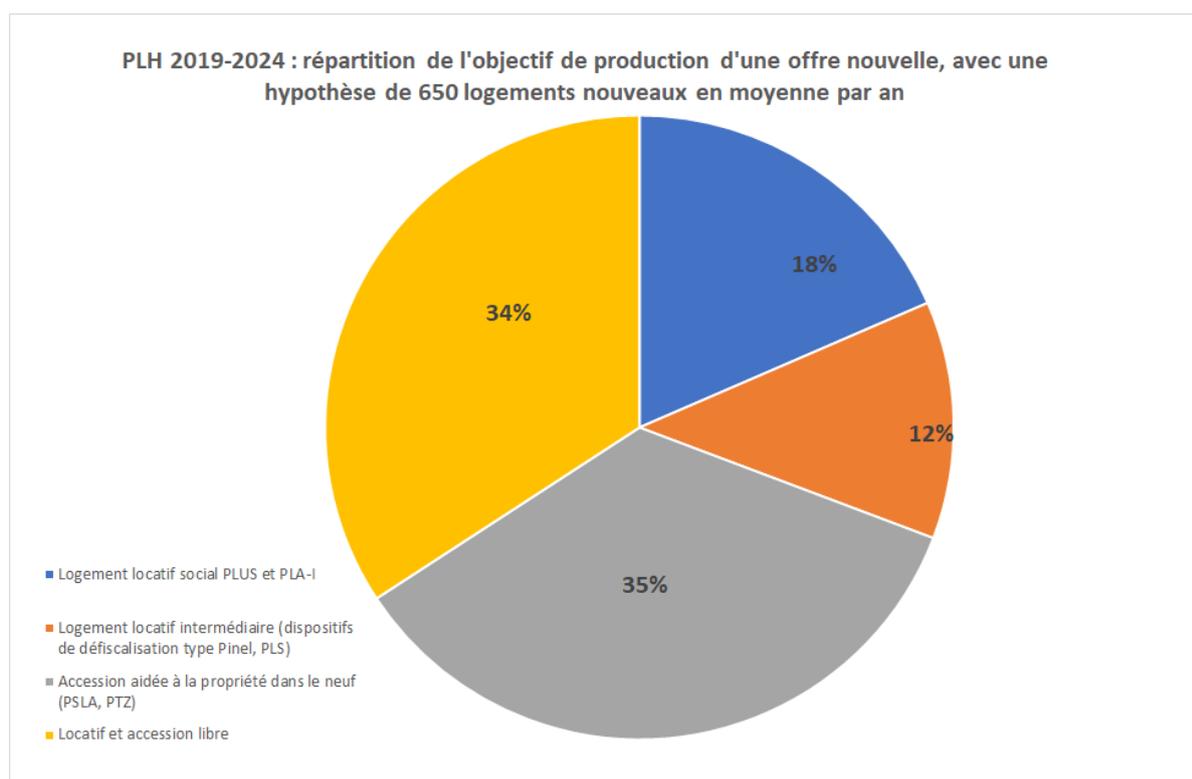
- ▶ La poursuite de la reconquête du centre-bourg
- ▶ Accompagner la mutation dans les lotissements pavillonnaires des années 50-70 / pérenniser l'attractivité résidentielle de ces secteurs

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Bonchamp-lès-Laval	316	53	119	20	36	6
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

NB : Juridiquement, pour être en accord avec le rattrapage SRU, Bonchamp-lès-Laval devrait produire environ 34 logements locatifs sociaux par an (base de calcul : évolution annuelle moyenne des résidences principales entre 2006 et 2016 à horizon 2024).

La commune de Bonchamp-Lès-Laval contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Changé

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Changé	294	49	402	67	137%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Changé	60	10	98	16	163%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Changé	0	0	13
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Changé	5
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Une opération conséquente de requalification du centre-ville qui se poursuivra dans les prochaines années.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Accompagner le réinvestissement des logements anciens par les jeunes familles.
- ▶ Poursuivre la reconquête du centre-ville.

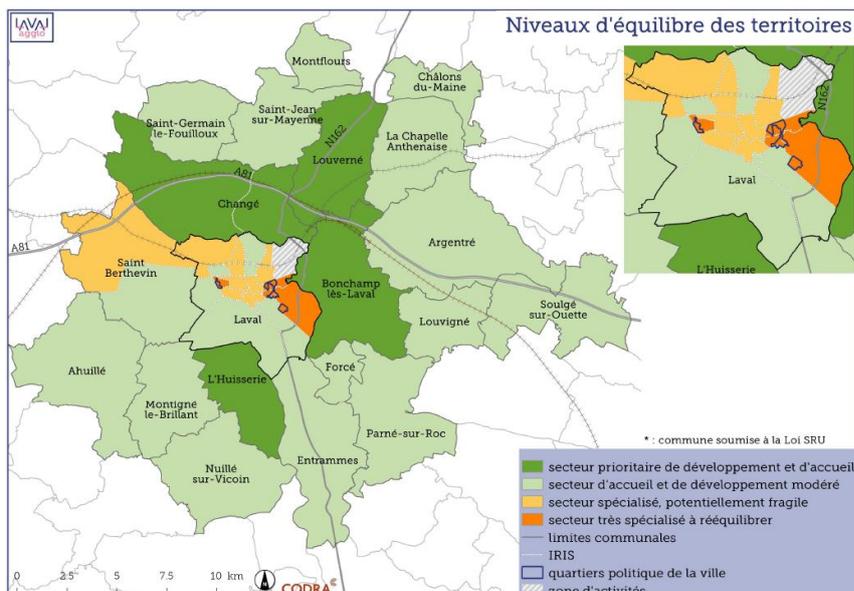
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Changé et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

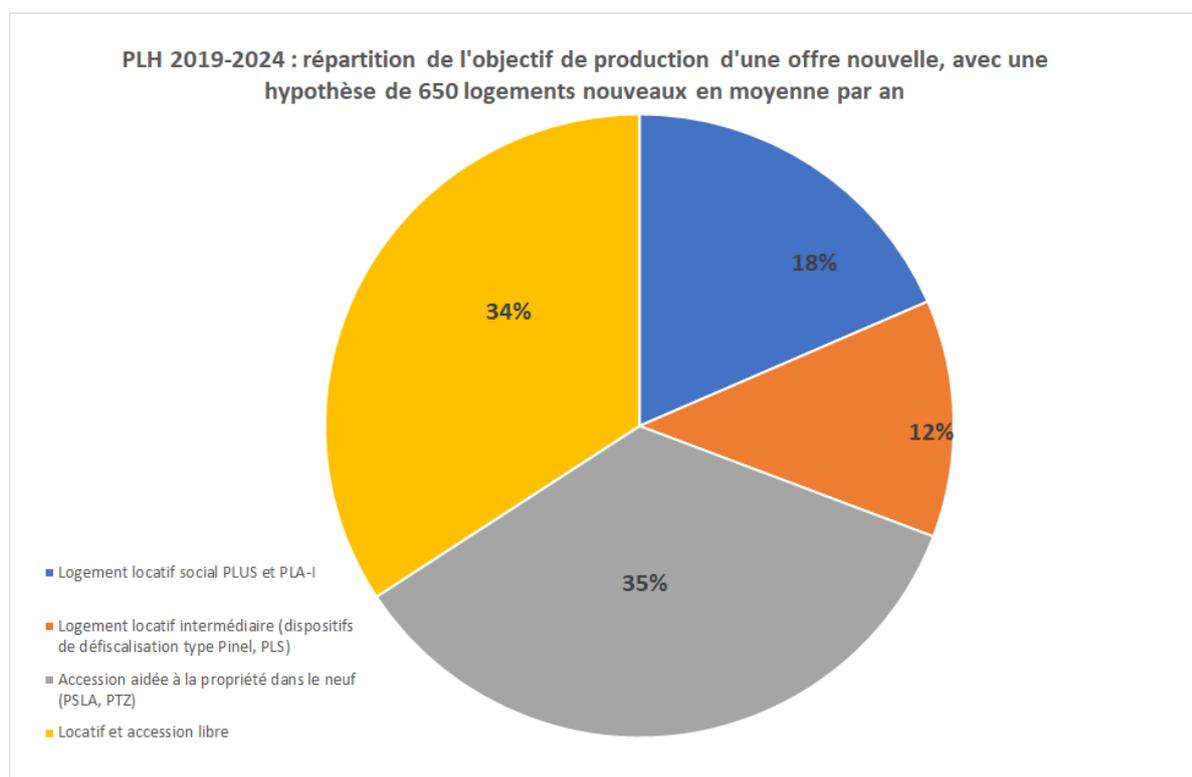
- ▶ Permettre aux jeunes ménages de réinvestir les logements libérés par les personnes âgées dans les tissus pavillonnaires, en s'appuyant notamment sur le dispositif mis en place par Laval Agglomération d'appui à l'accession à la propriété dans l'ancien
- ▶ Poursuivre l'opération de requalification du centre-ville

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024 -

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Changé	320	53	125	21	36	6
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

NB : Juridiquement, pour être en accord avec le rattrapage SRU, Changé devrait produire environ 35 logements locatifs sociaux par an (base de calcul : évolution annuelle moyenne des résidences principales entre 2006 et 2016 à horizon 2024).

La commune de Changé contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



L'Huisserie

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
L'Huisserie	185	31	226	38	122%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
L'Huisserie	50	8	89	15	178%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
L'Huisserie	0	10	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
L'Huisserie	12
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Volonté de densification dans l'enveloppe urbaine : 25 LLS construits proche de l'espace santé ainsi que 9 LLS proche de la médiathèque (livraison 2018)
- Etude CAUE sur le centre-bourg

- Pas d'intervention dans les lotissements.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Valoriser et pérenniser la « culture d'acquisition foncière » de la commune.
- ▶ Volonté de repenser l'espace du centre-bourg en « recréant des places » et en ouvrant certains fronts bâtis.
- ▶ La commune dépassera bientôt les 5000 habitants (« cap à franchir ») mais avec une volonté de garder « l'esprit village ».
- ▶ Rattrapage nécessaire en termes de LLS.

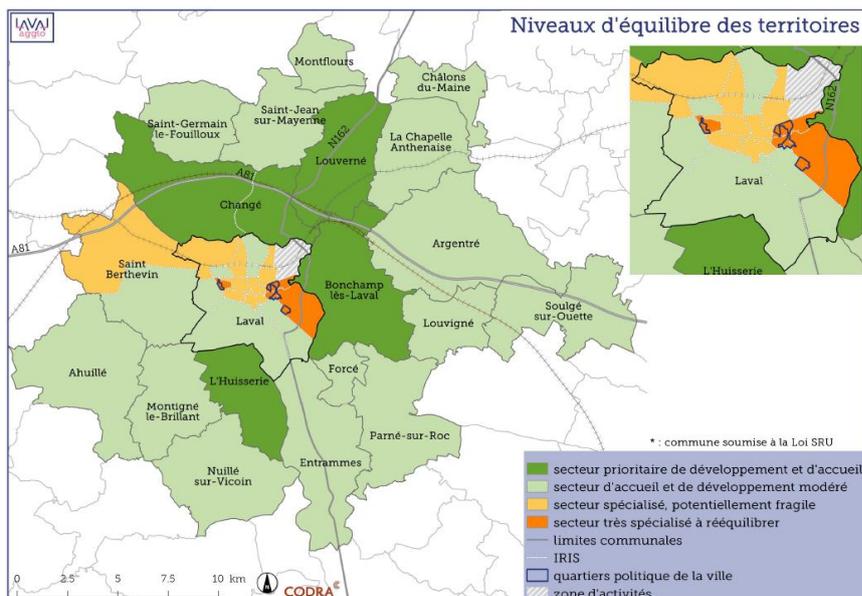
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de L'Huisserie et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

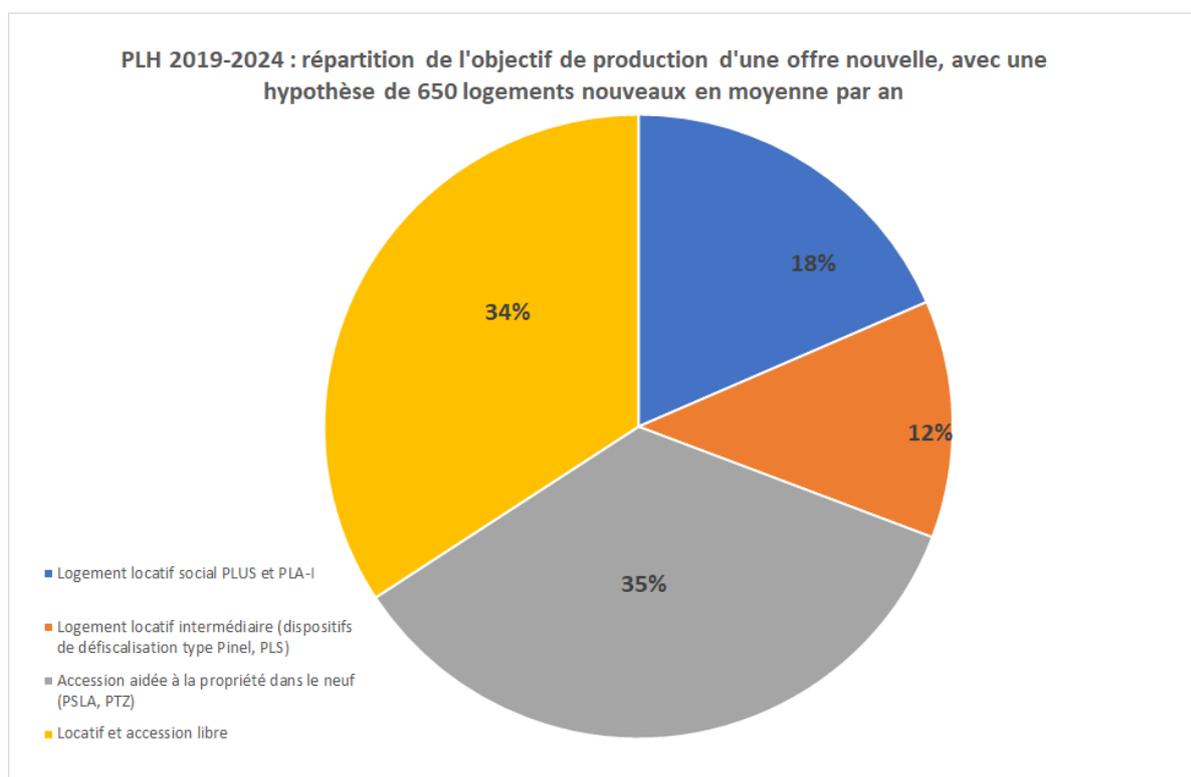
► Des actions menées ces dernières années

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019-2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
L'Huisserie	238	40	58	10	36	6
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

NB : Juridiquement, pour être en accord avec le rattrapage SRU, L’Huisserie devrait produire environ 16 logements locatifs sociaux par an (base de calcul : évolution annuelle moyenne des résidences principales entre 2006 et 2016 à horizon 2024).

La commune de L’Huisserie contribuera à la mise en œuvre de l’objectif défini à l’échelle de Laval Agglomération s’agissant de l’accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l’offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l’objectif de production de l’offre nouvelle à l’échelle de Laval Agglomération).



Louvern 

Bilan de la mise en  uvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autoris�s entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la dur�e du PLH	En moyenne annuelle	Sur la dur�e du PLH	En moyenne annuelle	
Louvern�	173	29	195	33	113%
Laval Agglom�ration	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financ�s entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la dur�e du PLH	En moyenne annuelle	Sur la dur�e du PLH	En moyenne annuelle	
Louvern�	50	8	64	11	128%
Laval Agglom�ration	570	95	566	94	99 %

Nombre de PLS financ s entre 2011 et 2016 :

	PLS « sp�cifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Louvern�	0	0	0
Laval Agglom�ration	135	74	64

Nombre de PSLA agr s entre 2011 et 2016

	PSLA
Louvern�	12
Laval Agglom�ration	229

Actions men es sur le parc de logements existants

- Peu d'intervention de la part de la commune
- Une  tude urbaine a  t  r alis e sur le centre bourg avec pour th me l'habitat et le commerce

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Continuer à garder une maîtrise foncière
- ▶ Menée une action sur le centre-bourg
- ▶ Volonté de rattrapage par rapport à la loi SRU. La commune cherche à disposer de 30/35% de logements locatifs sociaux dans ses opérations

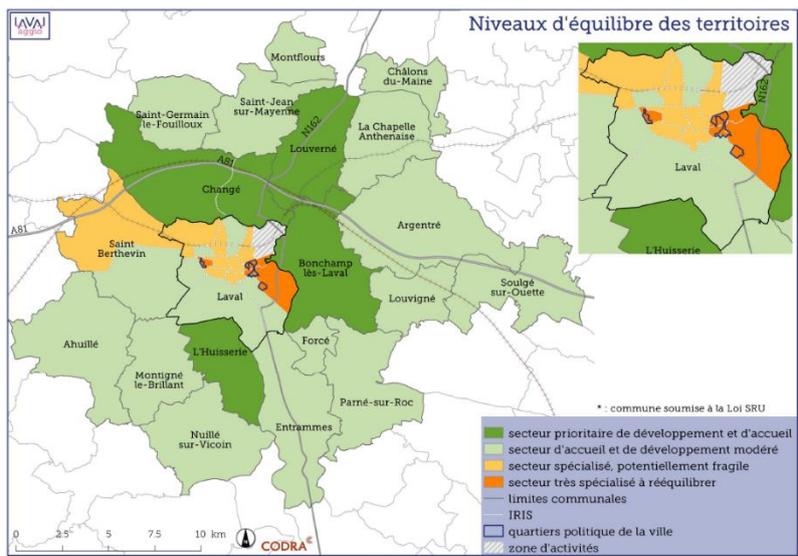
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

- SECTEUR 1** : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)
- SECTEUR 2** : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)
- SECTEUR 3** : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)
- SECTEUR 4** : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Louverné et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

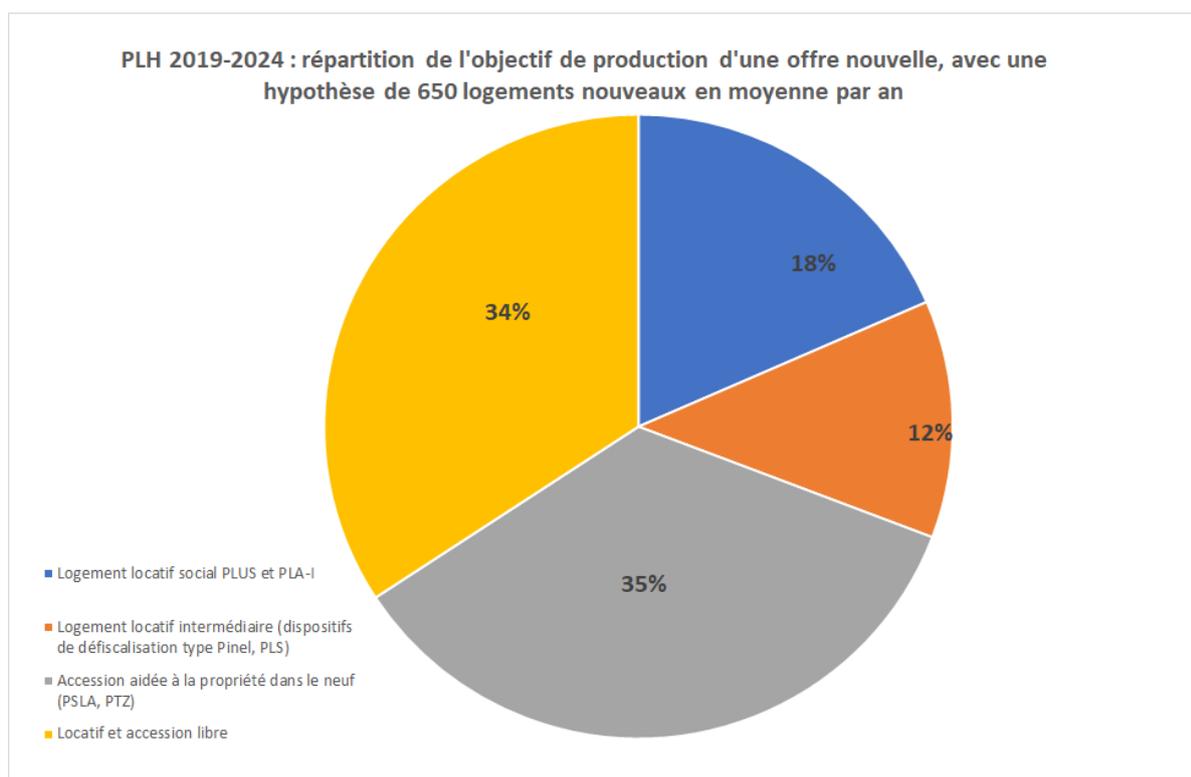
► Il existe un réel renouvellement de la population dans les lotissements des années 1960-70.

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS)	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Louverné	253	42	95	16	36	6
Laval Agglomération	3 900	650	720	120	300	50

NB : Juridiquement, pour être en accord avec le rattrapage SRU, Louverné devrait produire environ 27 logements locatifs sociaux par an (base de calcul : évolution annuelle moyenne des résidences principales entre 2006 et 2016 à horizon 2024).

La commune de Louverné contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accèsion aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Saint-Berthevin

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Saint-Berthevin	300	50	202	34	67%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Saint-Berthevin	40	7	39	7	98%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Saint-Berthevin	0	0	1
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Saint-Berthevin	12
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Sur le quartier Colbert (330 LLS) : Aménagement des espaces publics et sollicitation de Mayenne Habitat pour faire de l'isolation extérieure qui contribue à l'amélioration thermique et esthétique des façades.
- Transformation future d'anciens logements enseignants en services municipaux

- Installation d'une chaufferie bois pour l'école et le gymnase du quartier Colbert ainsi que les futurs services municipaux

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ **Priorité sur le centre-ville à partir de 2020.**
- ▶ **Volonté politique de de prise en main d'une politique/stratégie foncière pour le renouvellement urbain**
- ▶ **A l'inverse, pas de politique d'acquisition foncière. L'attractivité de la commune suffit à attirer les promoteurs et cela évite de mobiliser les fonds de la commune.**
- ▶ **Pas le souhait d'être très acteur dans le parc existant car le marché se régule bien tout seul.**
- ▶ **Réduction des surfaces « AU » avec la démarche PLUi**
- ▶ **Volonté d'intégrer au PLUi quelques OAP sur le lotissement Castanéa et sur quelques gisements.**

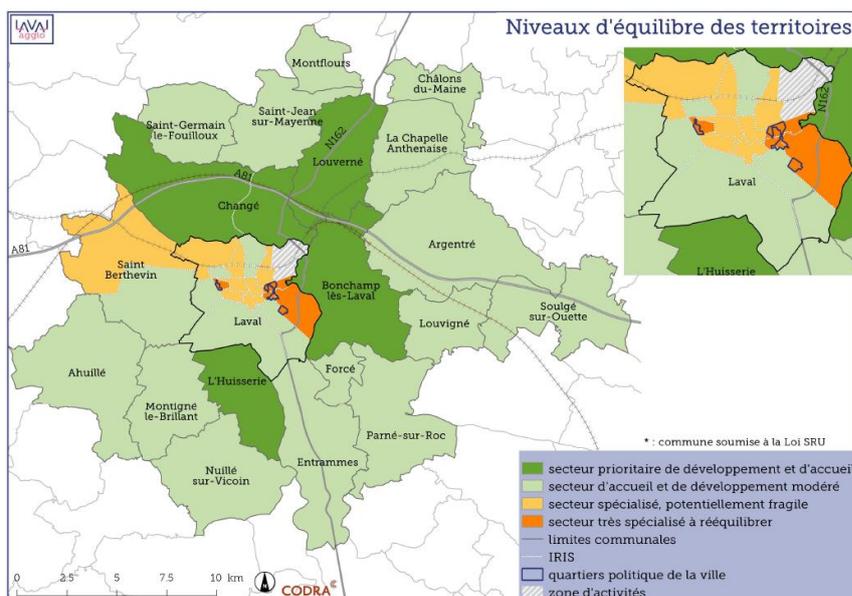
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Saint-Berthevin et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

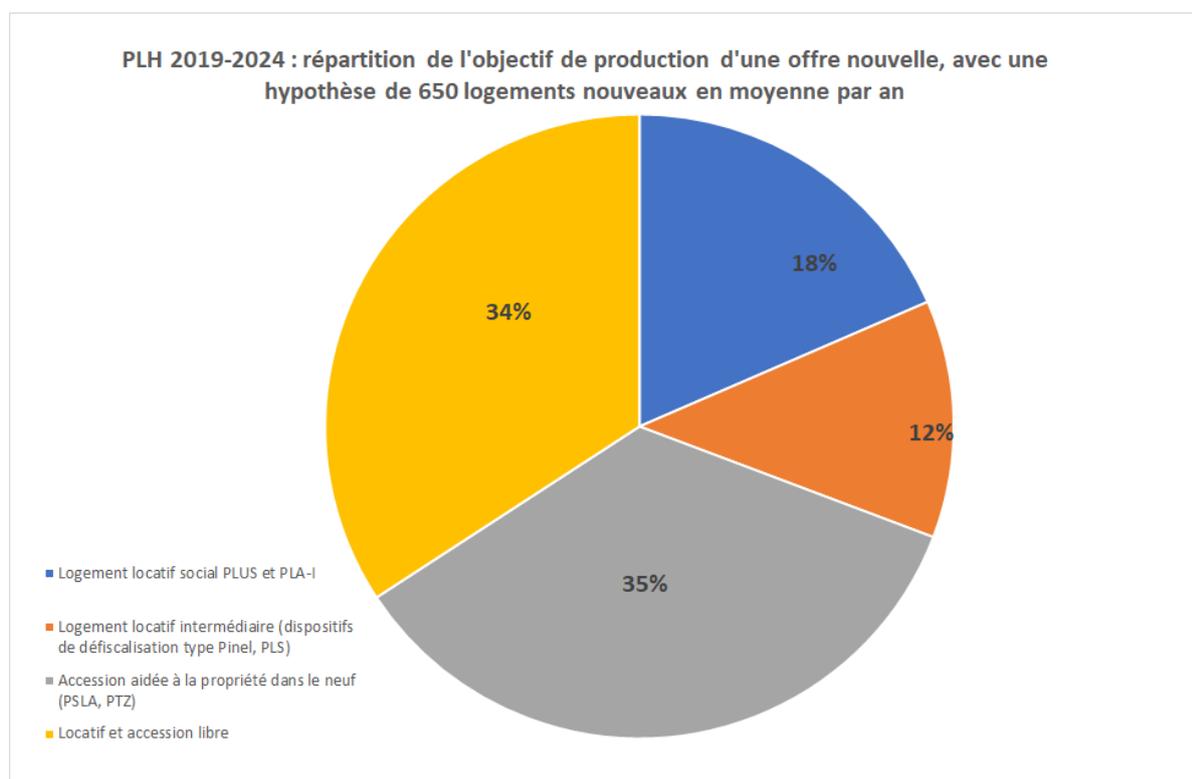
- ▶ Le réaménagement des espaces publics à générer du renouvellement ou de la division parcellaire. (Avenue de la Libération ou sur le « tronçon Mairie »)
- ▶ Accompagnement des particuliers sur travaux, règles existantes
- ▶ Amélioration communication sur les aides/disponibles

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019-2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Saint-Berthevin	338	56	53	9	36	6
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

NB : Juridiquement, pour être en accord avec le rattrapage SRU, Saint-Berthevin devrait produire environ 15 logements locatifs sociaux par an (base de calcul : évolution annuelle moyenne des résidences principales entre 2006 et 2016 à horizon 2024).

La commune de Saint-Berthevin contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Les fiches communales : *les communes
de 2^{ème} couronne par pôle*

Ahuillé (pôle 1)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Ahuillé	50	8	22	4	44%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 1 (Ahuillé – Montigné – Nuillé)	22	4	32	5	145%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

3 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Ahuillé	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Ahuillé	0
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Réaménagement du centre-bourg (2011-2014).

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Bon renouvellement sur les maisons du centre-bourg. Rachat par des jeunes ménages.
- ▶ Densifier l'habitat en cœur de bourg et proposer une offre locative
- ▶ Proposer une offre de terrains constructibles en extension sur une base moyenne de parcelles de 500 m²
- ▶ Programmer l'habitat social en cœur de bourg à proximité des services et correspondant à des personnes âgées ou jeunes couples.

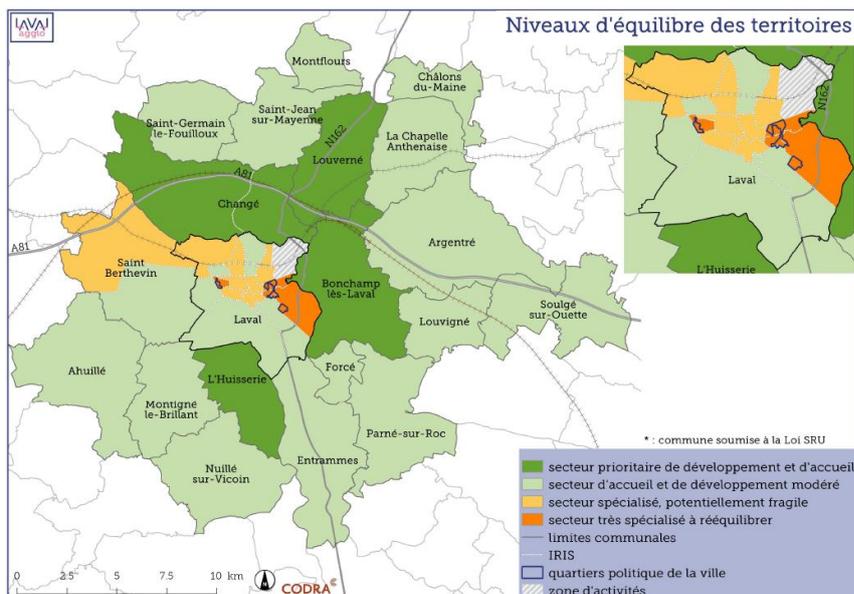
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Ahuillé et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

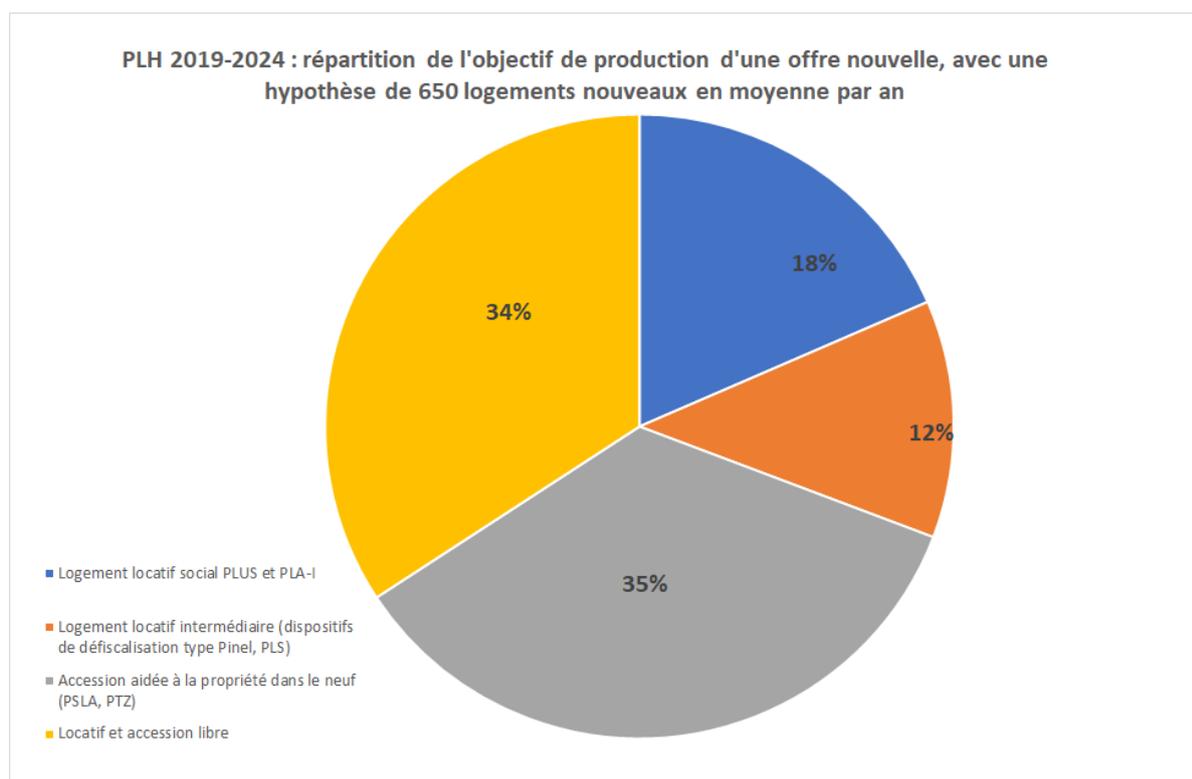
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

► Les actions ont été menées ces dernières années.

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Ahuillé	45	7 à 8				
<i>Pôle 1</i>	125	21	50	8	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune d'Ahuillé contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accèsion aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Montigné-le-Brillant (pôle 1)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Montigné-le-Brillant	74	12	49	8	66%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 1 (Ahuillé, Montigné, Nuillé)	22	4	32	5	145%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

21 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Montigné-le-Brillant	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Montigné-le-Brillant	9
Laval Agglomération	229

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Poursuivre l'accueil de nouvelles familles en s'appuyant :
- ▶ D'une part sur le parc immobilier existant : turn-over à la fois dans le parc privé (essentiellement en accession) et dans le parc public (en location).
- ▶ D'autre part sur la vente de parcelle à construire : extension urbaine et cœur de bourg.
- ▶ Poursuivre le programme de rénovation urbaine en cœur de bourg (réserve foncière et immobilière de l'ancienne forge) par la construction de logements locatifs sociaux adaptés pour personnes âgées.

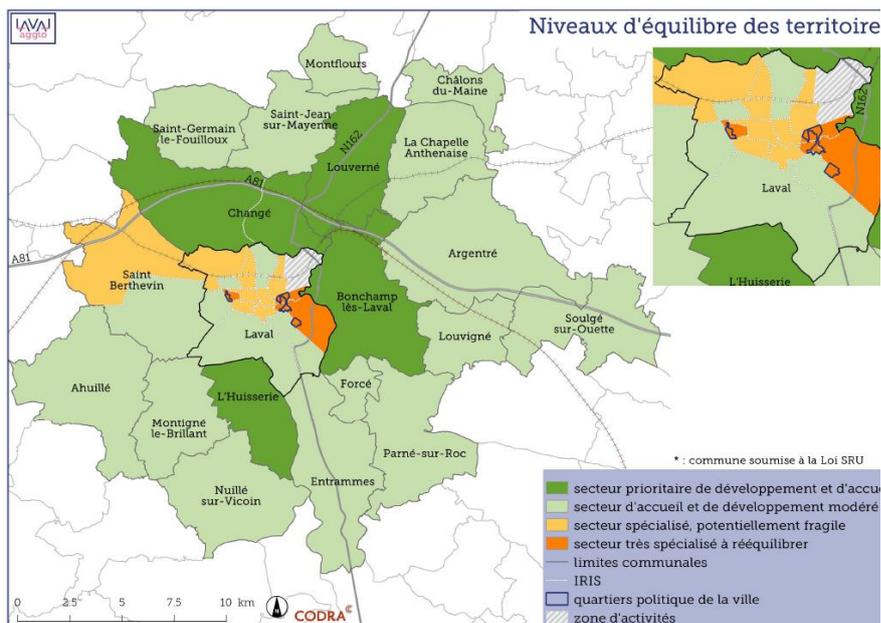
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Montigné-le-Brillant et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

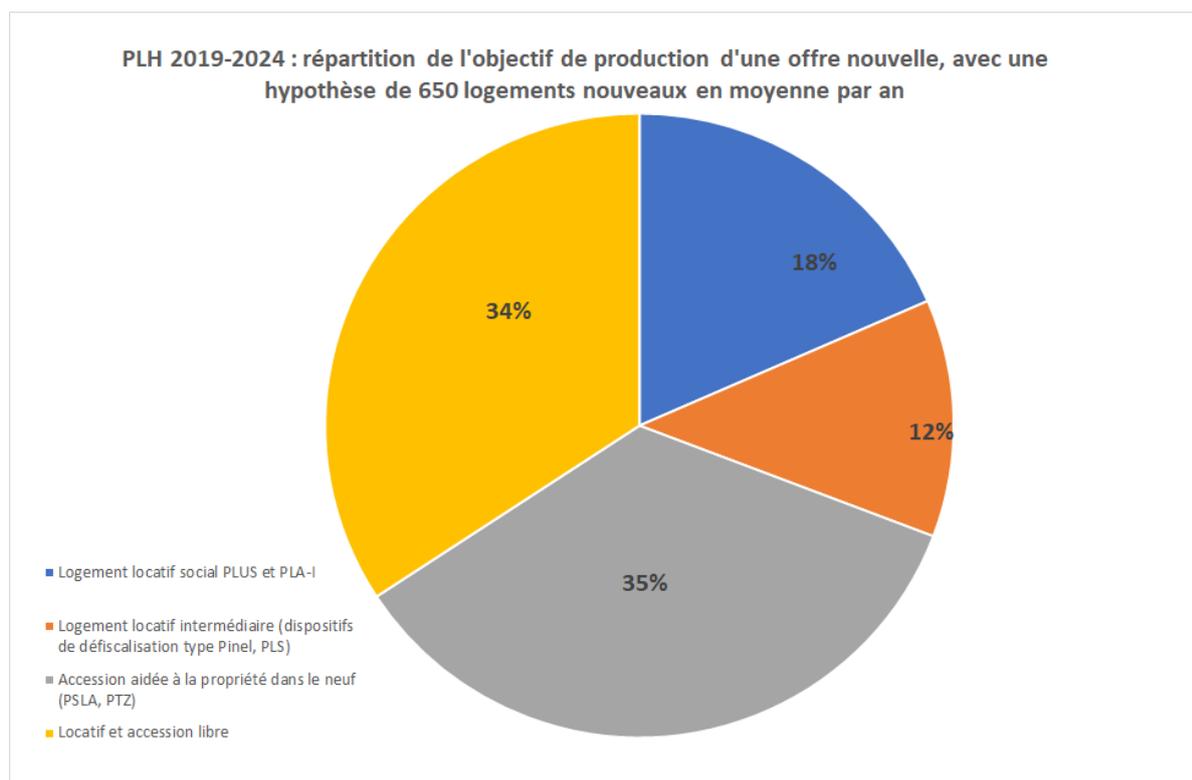
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- ▶ Requalification des espaces publics : lotissement du Parc et lotissement de la Forte Ecuère.

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019- 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Montigné-le-Brillant	54	9				
<i>Pôle 1</i>	125	21	50	8	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune de Montigné-le-Brillant contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accès à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Nuillé-sur-Vicoin (pôle 1)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Nuillé-sur-Vicoin	44	7	14	2	32%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 1 (Ahuillé, Montigné, Nuillé)	22	4	32	5	145%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

8 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Nuillé-sur-Vicoin	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Nuillé-sur-Vicoin	0
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- La majorité de la « 2nd génération d'habitants du lotissement » sont des jeunes ménages qui font des travaux à leur arrivée. Questionnement sur leur niveau de connaissance des aides disponibles pour les travaux de rénovation dans le parc existant.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Il existe un enjeu sur les logements vacants dans le centre-bourg.
- ▶ La densification du centre-bourg entraîne des problèmes au niveau du stationnement.

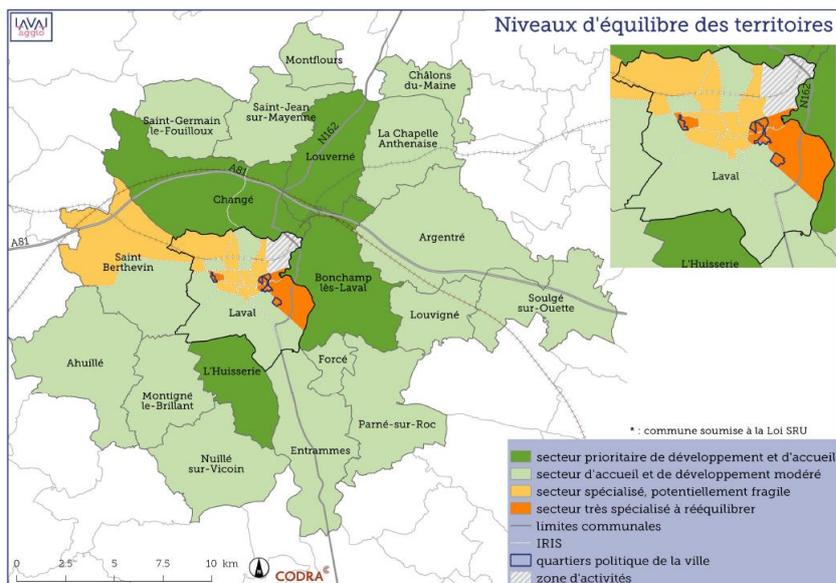
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Nuillé-sur-Vicoin et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

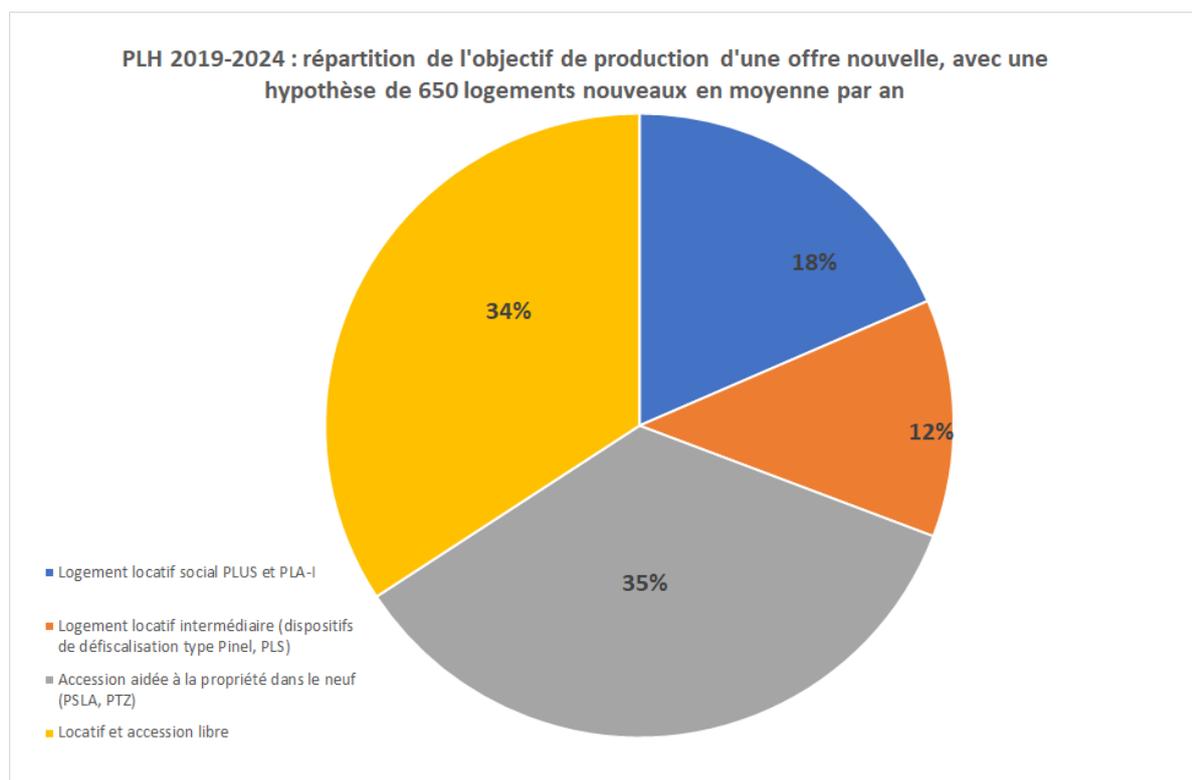
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- ▶ Possibilité de logements seniors autonomes sur l'opération Hervetterie. Cela permettrait aussi la rotation dans des logements des lotissements et du centre-bourg.
- ▶ Quelques opportunités de changement de destination sur du bâti hors du bourg sur des parcelles qui n'ont plus de vocation agricole.

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019-2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Nuillé-sur-Vicoin	27	4 à 5	10	1		
<i>Pôle 1</i>	125	21	50	8	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune de Nuillé-sur-Vicoin contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accèsion aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Argentré (pôle 2)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Argentré	101	17	94	16	93%
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3390</i>	<i>565</i>	<i>2776</i>	<i>463</i>	<i>82 %</i>

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 2 (Argentré-Louvigné-Soulgé)	24	4	16	3	67%
<i>Laval Agglomération</i>	<i>570</i>	<i>95</i>	<i>566</i>	<i>94</i>	<i>99 %</i>

16 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Argentré	0	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>135</i>	<i>74</i>	<i>64</i>

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Argentré	5
<i>Laval Agglomération</i>	<i>229</i>

Actions menées sur le parc de logements existants

- Accompagnement des propriétaires pour les divisions parcellaires (réunions annuelles, sensibilisation...)

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Réussir à mixer la population, notamment en attirant une population plus jeune. Les prochains lotissements proposés auront une forme urbaine plus adaptée à la sécurité des enfants.
- ▶ Un objectif de 5 logements/an issus des divisions parcellaires
- ▶ Sous occupation des logements dans le centre-bourg.

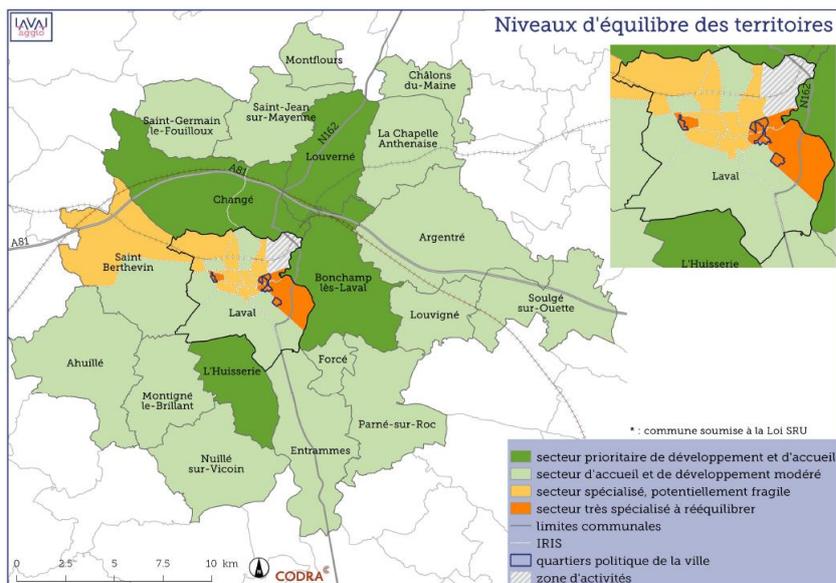
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Argentré et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

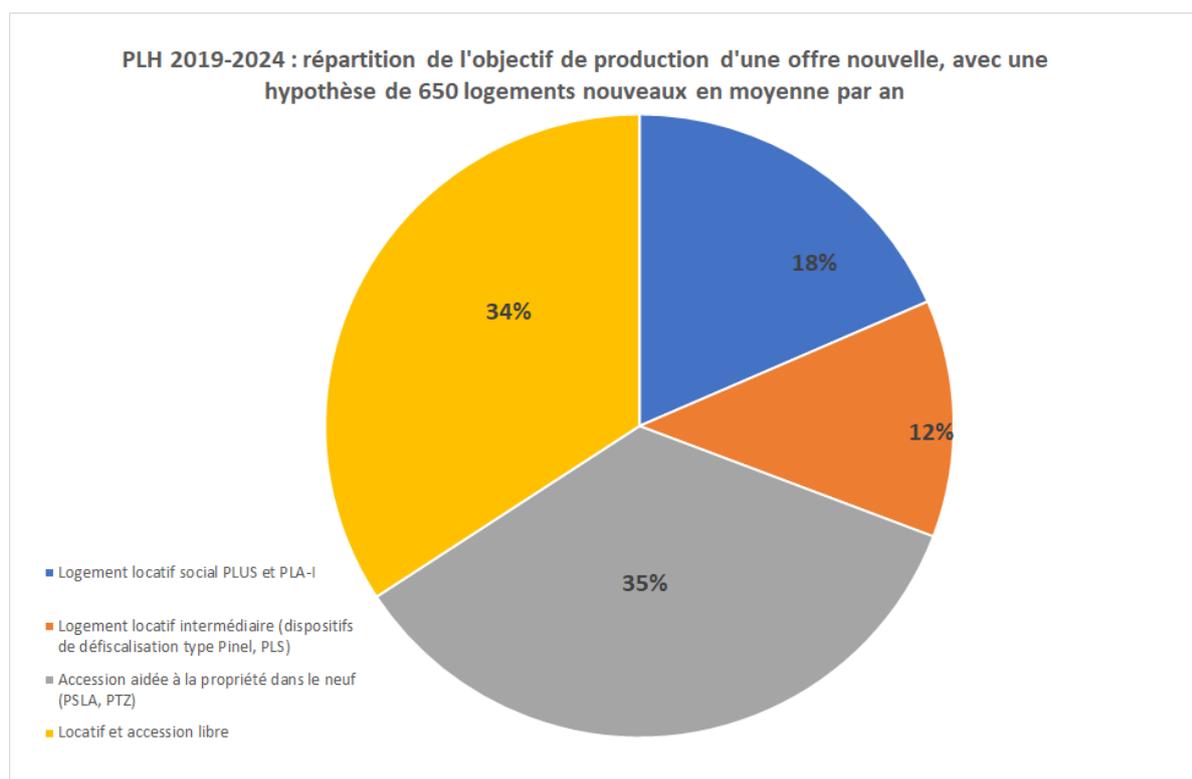
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

▶ Pas d'action spécifique

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019-2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Argentré	179	29 à 30				
<i>Pôle 2</i>	223	37 à 38	41	6 à 7	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune d'Argentré contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accèsion aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Louvigné (pôle 2)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Louvigné	32	5	21	4	66%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 2 (Argentré Louvigné Soulgé-sur-Ouette)	24	4	16	3	67%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Aucun logement PLUS/PLA-I n'a été financé entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS bailleurs financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Louvigné	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016 :

	PSLA
Louvigné	6
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Travaux d'assainissement au niveau d'Angelière-La-Porte (lotissement), eau potable et eaux pluviales.
- Amélioration du cadre de vie :
 - o Installation d'un parcours de crapa.
 - o Développement d'allées piétonnes, de cheminements piétons pour aller d'un lotissement à un autre (sécurisation et circulations apaisées).
- Renouvellement du parc existant : une accélération des ventes (séparation, personnes âgées...).
- Réinvestissement des lotissements des années 70 par les jeunes ménages qui s'y installent.
- Etudes du CAUE :
 - o En premier lieu par rapport au Vieux Pressoir.
 - o A permis de développer plus large une réflexion autour de la circulation apaisée et des cheminements sur le territoire communal.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Favoriser la rénovation, la requalification et la redynamisation du centre-bourg
- ▶ Organiser un apport maîtrisé et régulier de nouvelles constructions pour pérenniser les 6 classes de l'école (avoir une offre régulière pour maintenir l'école)
- ▶ Viser un développement harmonieux en matière de formes d'habitat
- ▶ Être attentif à réfléchir rapidement au projet concernant le réinvestissement du Vieux Pressoir (porte préjudice à l'image de la commune).

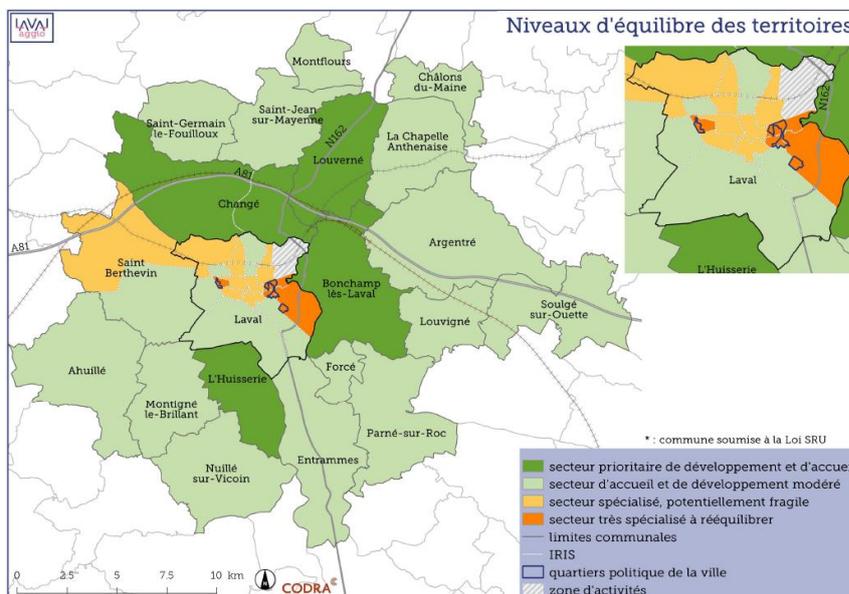
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Louvigné et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

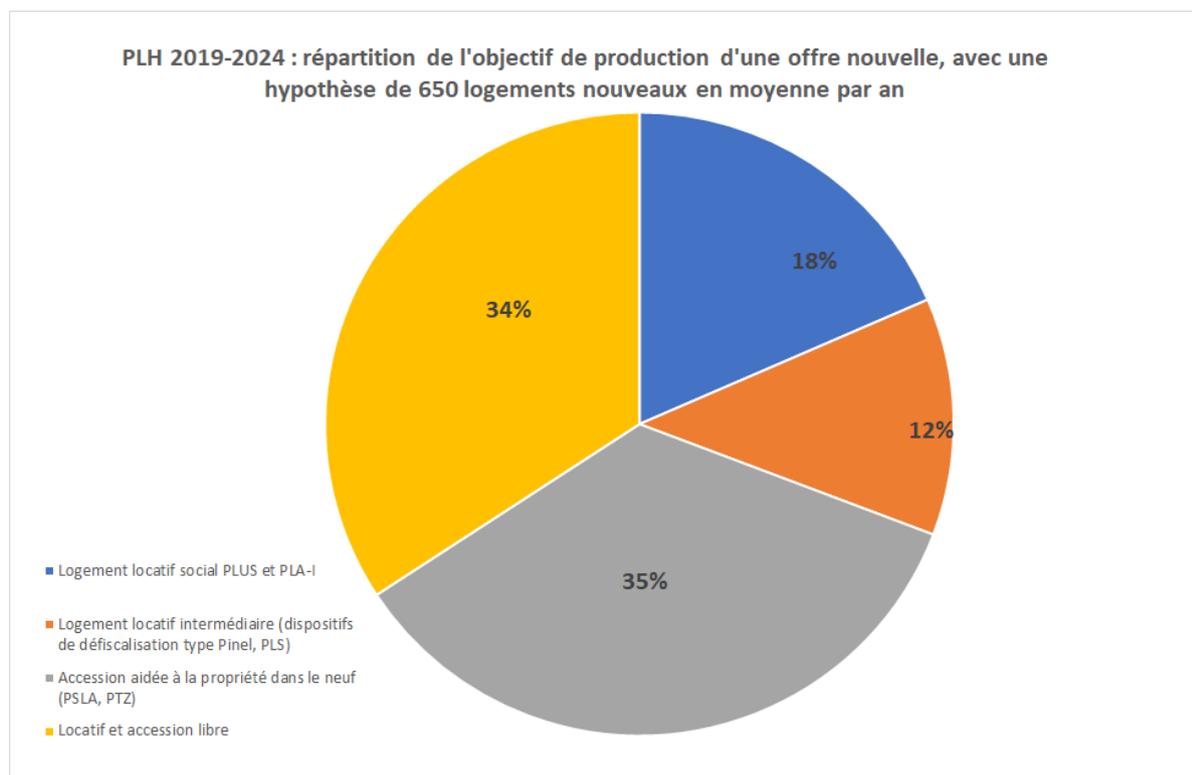
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- ▶ Les actions sur les anciens lotissements (travaux de réseaux sur l'Angelière/La Porte)
- ▶ L'amélioration du cadre de vie
- ▶ Le réinvestissement du Vieux Pressoir

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Louvigné	18	3				
<i>Pôle 2</i>	223	37 à 38	41	6 à 7	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune de Louvigné contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Soulgé-sur-Ouette (pôle 2)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Soulgé-sur-Ouette	44	7	12	2	27%
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 2 (Argentré-Louvigné-Soulgé-sur-Ouette)	24	4	16	3	67%
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Aucun logement PLUS/PLA-I n'a été financé entre 2011 et 2016.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Soulgé-sur-Ouette	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Soulgé-sur-Ouette	5
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Projet d'aménagement global sur le bourg (enfouissement des réseaux, aménagement place de l'église)

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Les parcelles sur le lotissement de la Closerie du Rocher mettent du temps à se vendre même si la livraison « libre de constructeur » des lots a relancé les ventes.
- ▶ Des problèmes concernant l'instruction des dossiers de permis de construire (règle des 5m par rapport à l'alignement).
- ▶ Question concernant la capacité d'acquisition des potentiels fonciers et immobiliers. Certains projets seront portés par la mairie, d'autres seront laissés aux privés.
- ▶ Volonté que les projets d'habitat puissent amener un flux régulier de nouveaux enfants pour l'école.

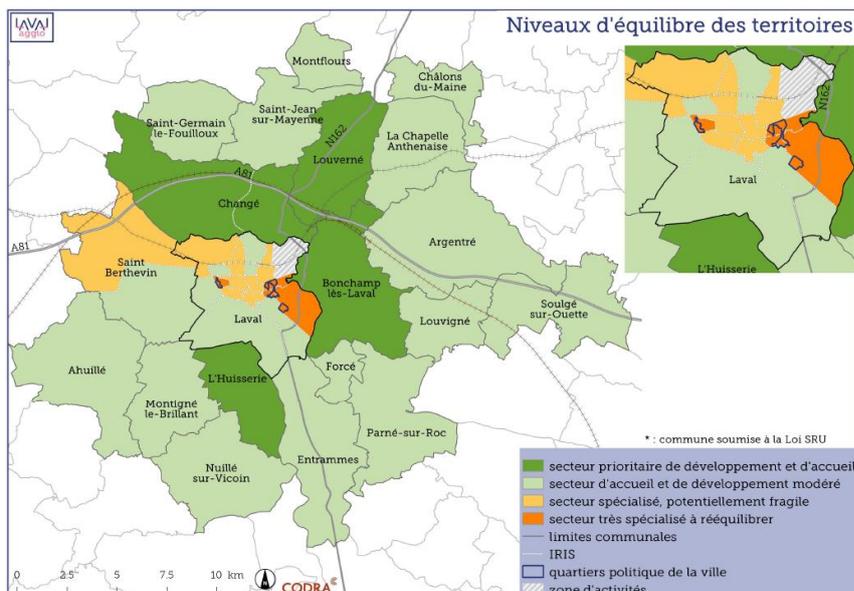
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Soulgé-sur-Ouette et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019-2024

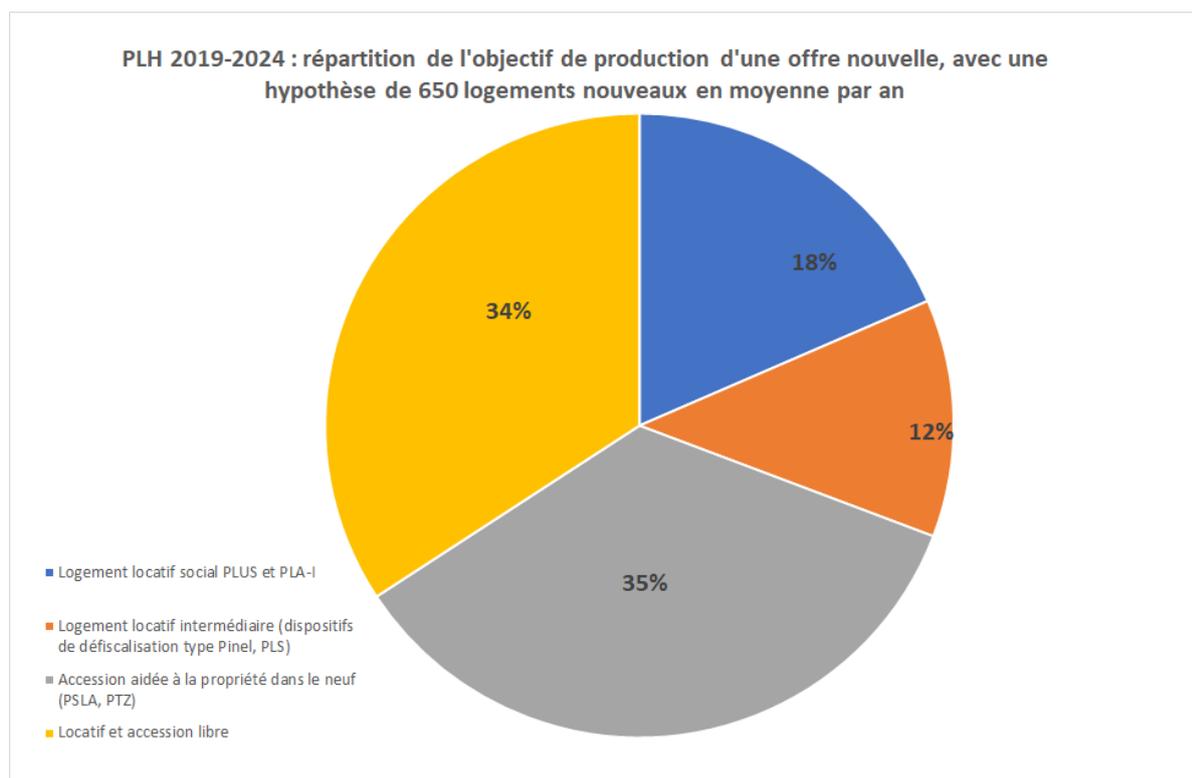
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- ▶ La commune serait prête à faire l'intermédiaire entre l'intercommunalité et les propriétaires sur les aides et dispositifs disponibles.
- ▶ La commune serait susceptible de commander une étude afin de les aider à la définition d'une stratégie générale.

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019-2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Soulgé-sur-Ouette	27	4 à 5				
<i>Pôle 2</i>	223	37 à 38	41	6 à 7	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune de Soulgé-sur-Ouette contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accèsion aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Châlons-du-Maine (pôle 3)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Châlons-du-Maine	22	4	16	3	73 %
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 3 (Châlons-du-Maine, La Chapelle Anthenaïse)	8	1	8	1	100 %
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Aucun logement PLUS/PLA-I n'a été financé entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS bailleurs financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Châlons-du-Maine	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Châlons-du-Maine	0
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Des logements globalement bien entretenus, de relativement bonne qualité.
- Les maisons du cœur de bourg ont été restaurées par leurs propriétaires

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Relancer la production de logement nouveaux après une période de ralentissement.
- ▶ Favoriser le maintien d'un habitat de qualité ; permettre le réinvestissement du parc de logements existant
- ▶ Conforter l'équipement scolaire (projet de nouvelle cantine).

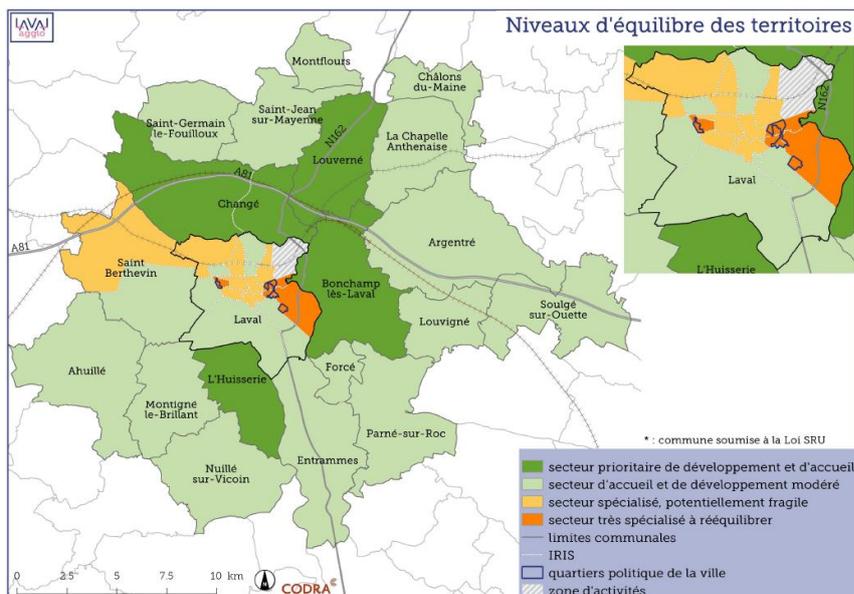
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Châlons-du-Maine et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

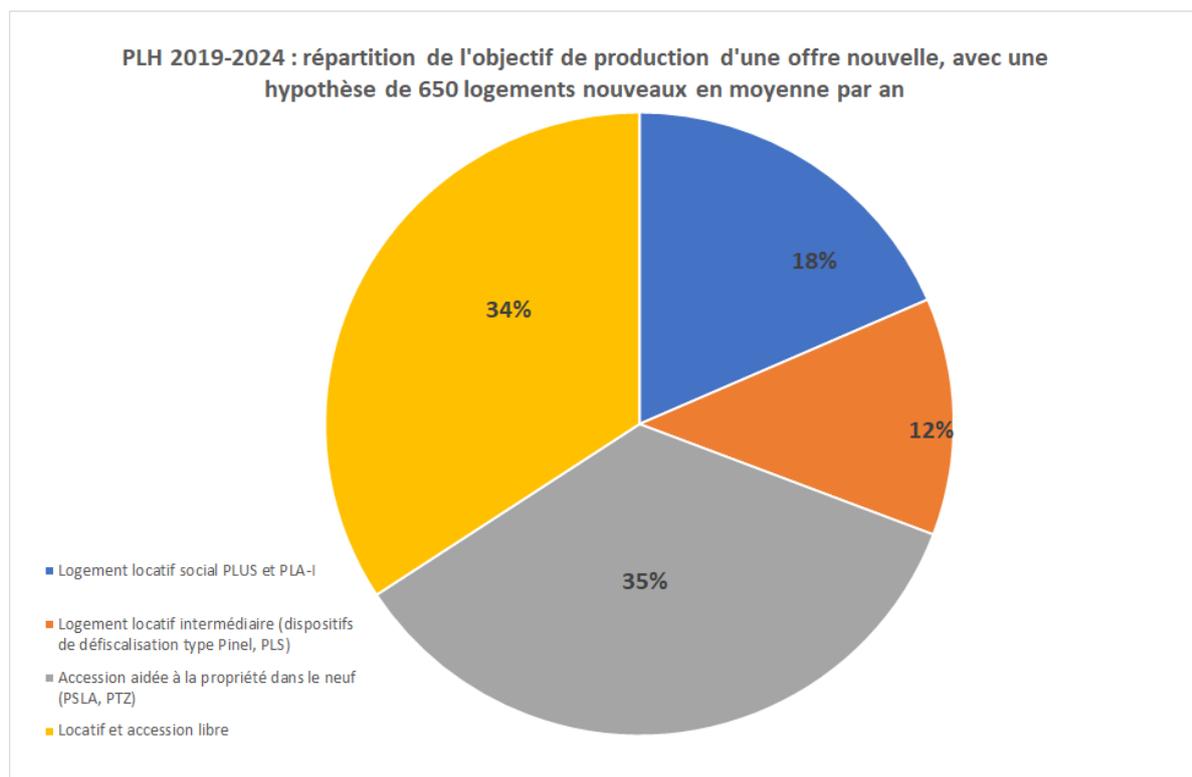
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

► Etre vigilant par rapport à l'évolution du bâti existant

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Châlons-du-Maine	13	2				
<i>Pôle 3</i>	36	6	0	0	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune de Châlons-du-Maine contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



La Chapelle Anthenaïse (pôle 3)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
La Chapelle Anthenaïse	35	6	49	8	140 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3390</i>	<i>565</i>	<i>2776</i>	<i>463</i>	<i>82 %</i>

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 3 (Châlons-du-Maine, La Chapelle Anthenaïse)	8	1	8	1	100 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>570</i>	<i>95</i>	<i>566</i>	<i>94</i>	<i>99 %</i>

8 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
La Chapelle Anthenaïse	9	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>135</i>	<i>74</i>	<i>64</i>

Les 9 PLS bailleurs « spécifiques » correspondent au foyer du CAT Ionesco.

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
La Chapelle Anthenaïse	9
<i>Laval Agglomération</i>	<i>229</i>

Actions menées sur le parc de logements existants

- Le réinvestissement du parc existant se fait naturellement « par le marché ».
- Pas de problématique particulière de logements en mauvais état sur la commune.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ **Préserver les conditions de l'attractivité résidentielle de la commune** (niveaux de prix et liberté de construction).
- ▶ **Développer quelques logements en locatif individuel.**
- ▶ **Restructurer le cœur de bourg** en y raccordant le lotissement de Guérambert/Filerie et en réaménageant les liaisons (école, commerces, logements)
- ▶ **Améliorer le maillage entre les différents secteurs de la commune.**
- ▶ **Mieux faire connaître les aides/les dispositifs existants, notamment concernant les travaux d'énergie.**

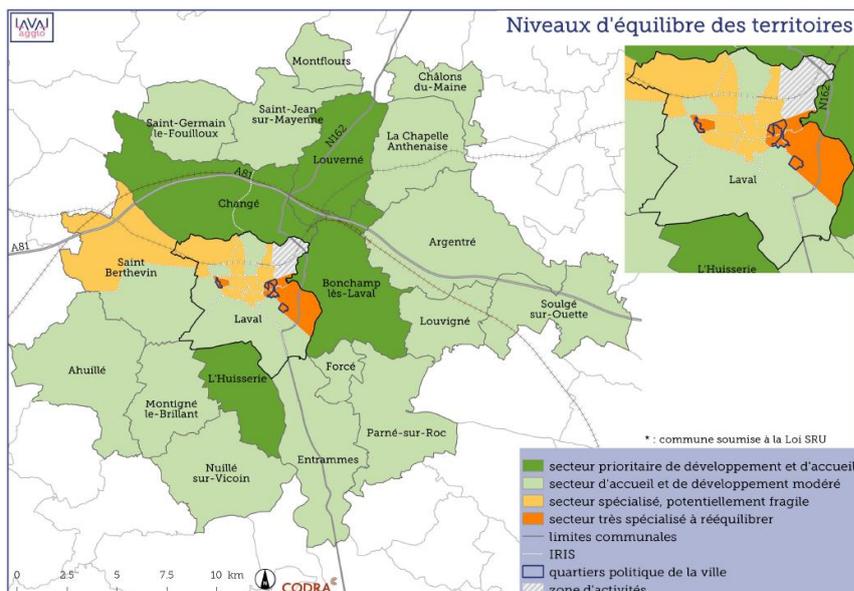
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de La Chapelle Anthenaïse et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 -2024

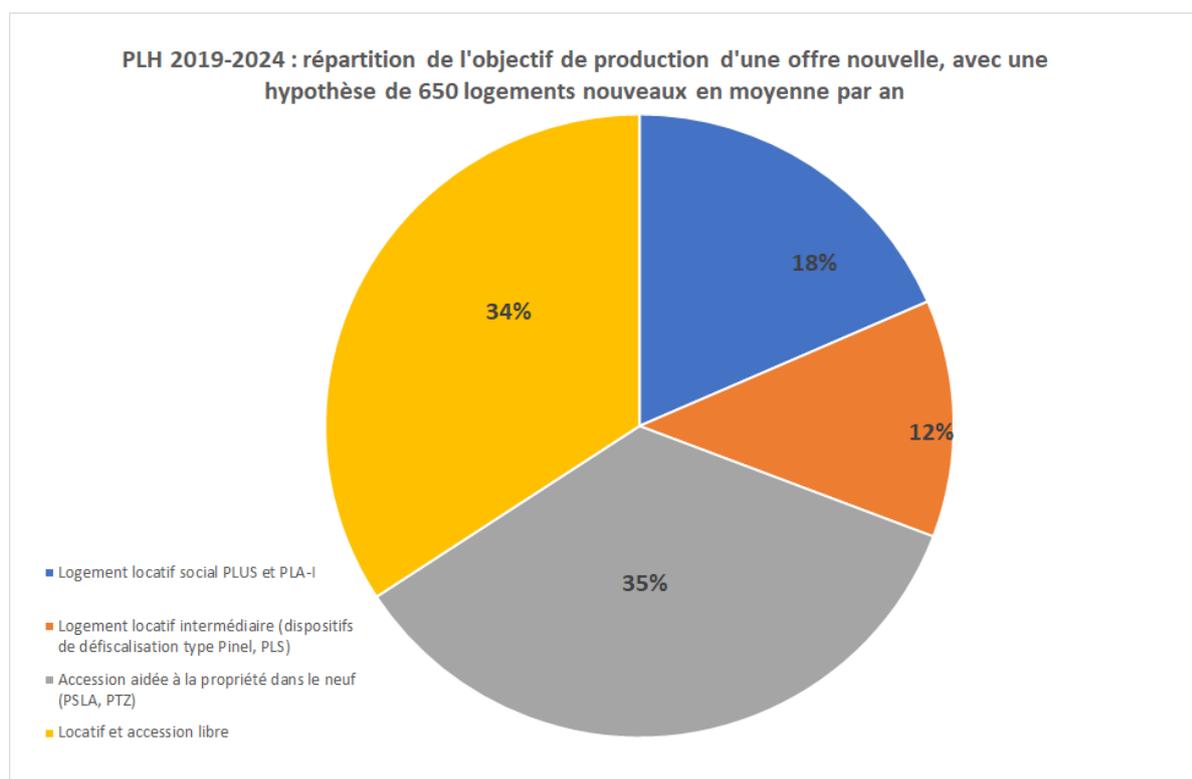
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- ▶ Réaménager le centre-bourg
- ▶ Mieux faire connaître les aides/les dispositifs mobilisables pour des travaux de rénovation thermique.

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
La Chapelle Anthenaïse	22	3 à 4				
<i>Pôle 3</i>	36	6	0	0	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune de la Chapelle-Anthénaïse contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Entrammes (pôle 4)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Entrammes	84	14	28	5	33 %
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 4 (Entrammes, Forcé, Parné-sur-Roc)	24	4	13	2	54 %
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

10 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Entrammes	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Entrammes	3
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Réinvestissement progressif du parc de logements des années 60-70 par des jeunes ménages/des familles.
- La commune a bénéficié du dispositif de portage foncier et immobilier mis en place par Laval agglomération et qui a pris fin en 2014.
- Une étude d'urbanisme réalisée par le CAUE et co-financée par Laval Agglomération.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ **Après une période de production de logements limitée sur la commune (assainissement à mettre aux normes, manque de foncier...), créer les conditions pour mettre en place une production de logements raisonnable et régulière.**
- ▶ **Des actions sont réalisées ou prévues pour maîtriser et ordonnancer le développement de la commune dans la durée (acquisitions par la commune de fonciers en centre bourg et en périphérie du bourg, création de lotissements communaux).**

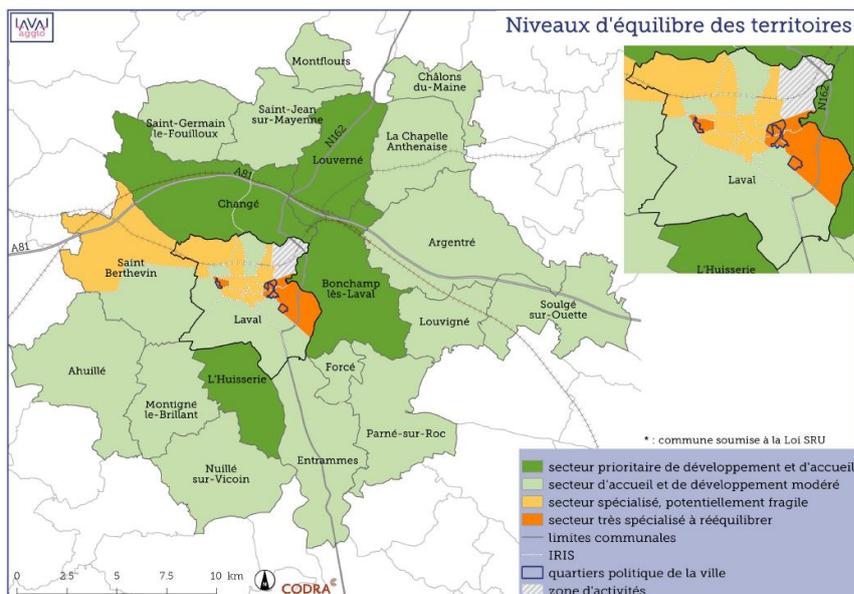
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune d'Entrammes et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

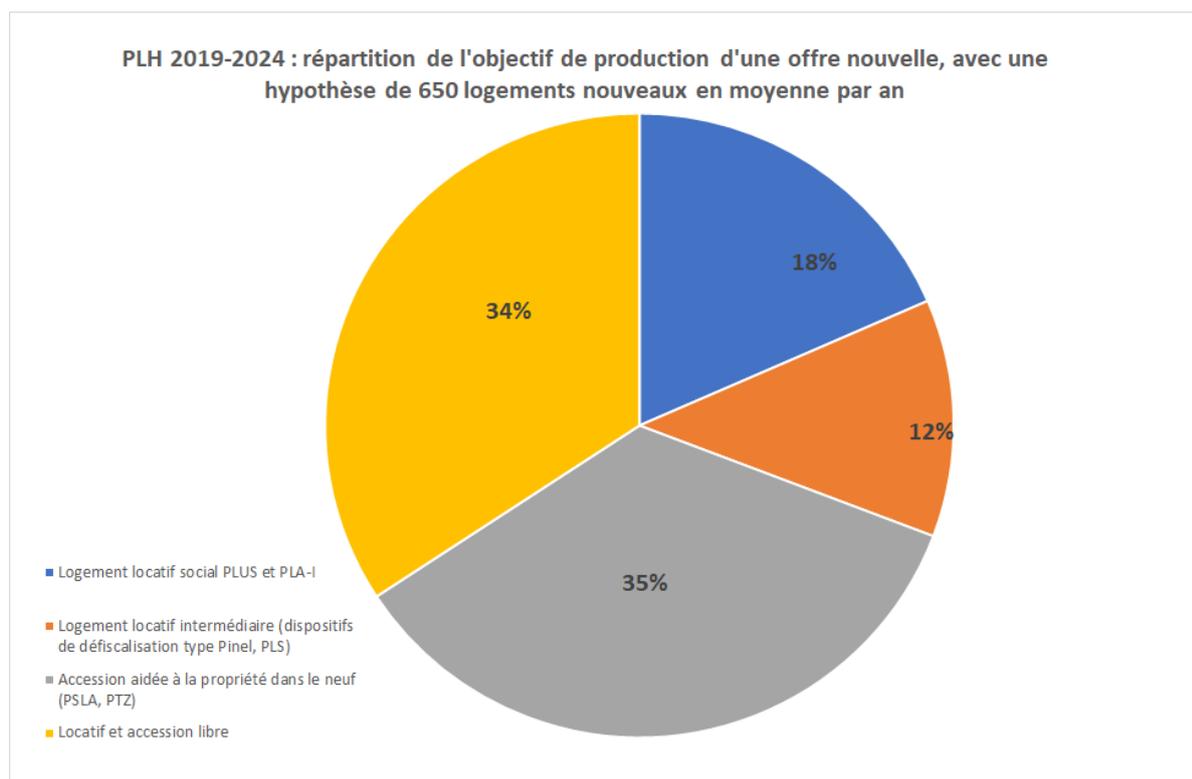
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- ▶ Requalification de l'espace professionnel en centre bourg pour offrir une offre diversifiée de logements.

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Entrammes	94	15 à 16				
<i>Pôle 4</i>	<i>147</i>	<i>24 à 25</i>	<i>28</i>	<i>4 à 5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

La commune d'Entrammes contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Forcé (pôle 4)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Forcé	41	7	75	13	183 %
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 4 (Entrammes, Forcé, Parné-sur-Roc)	24	4	13	2	54 %
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

Aucun logement PLUS/PLA-I n'a été financé entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Forcé	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Forcé	7
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Rénovation d'un bâtiment par son propriétaire, aujourd'hui mis en location (en-dessous de la boulangerie).
- Amélioration du cadre de vie :
 - o Requalification des réseaux d'eaux usées/eaux potables
 - o Requalification centre bourg/équipement scolaire.
 - o Eclairage public
 - o Schéma directeur de déplacements apaisés.
 - o Parking
 - o Réhabilitation du vieux pont.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

► Favoriser le réinvestissement du parc de logements existants

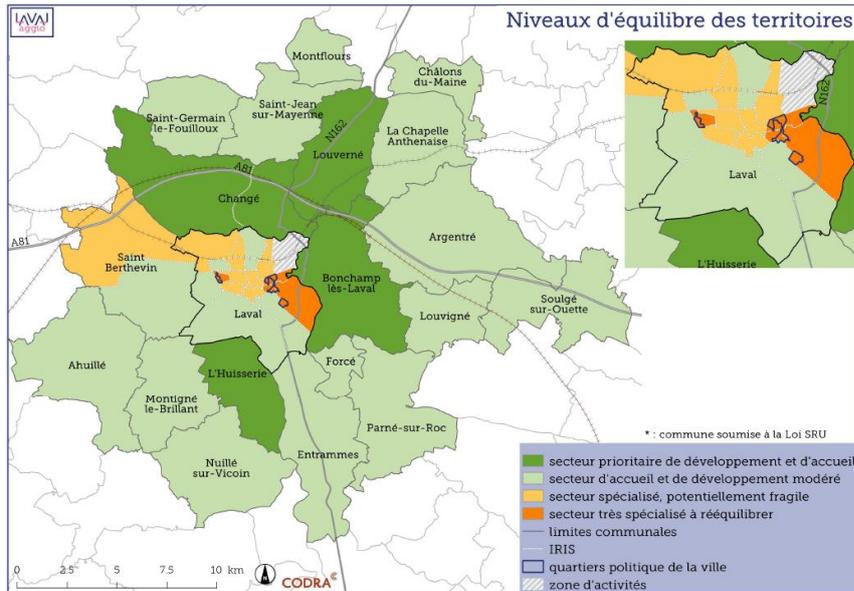
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

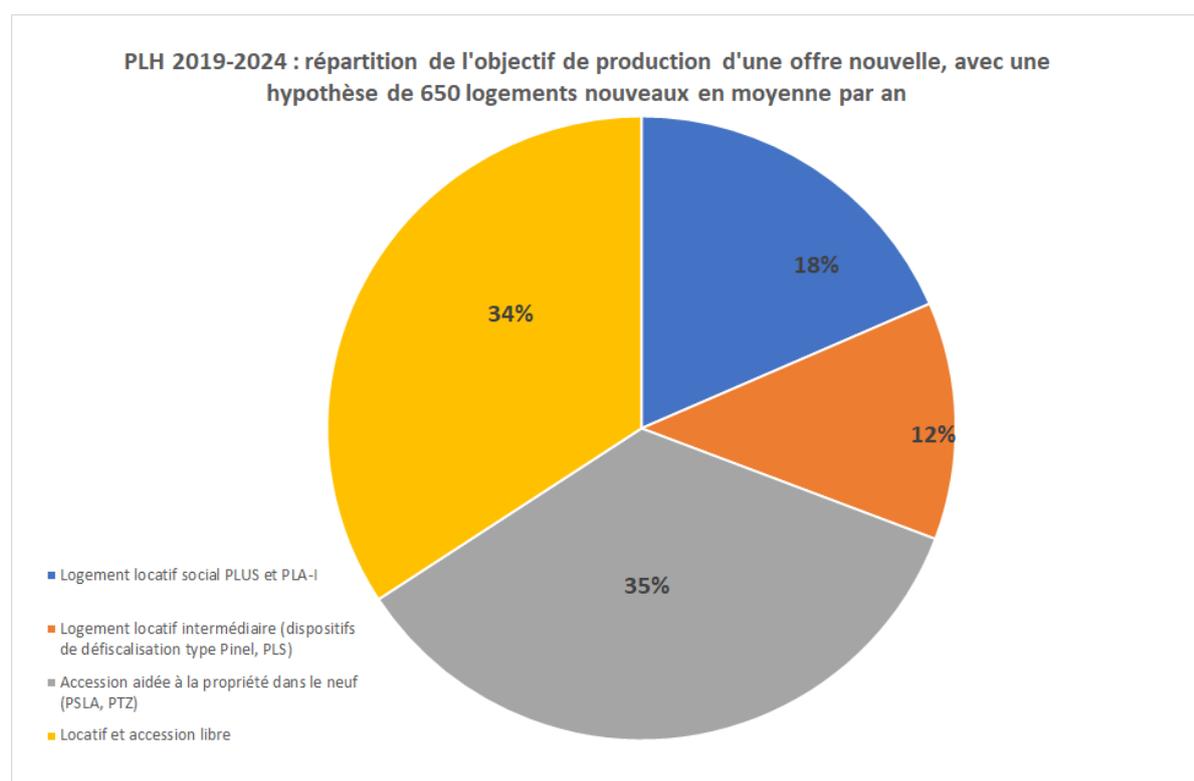
SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Forcé et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Forcé	27	4 à 5		1		
<i>Pôle 4</i>	<i>147</i>	<i>24 à 25</i>	<i>28</i>	<i>4 à 5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

La commune de Forcé contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Parné-sur-Roc (pôle 4)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Parné-sur-Roc	48	8	49	8	102 %
Laval Agglomération	3390	565	2776	463	82 %

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 4 (Entrammes, Forcé, Parné-sur-Roc)	24	4	13	2	54 %
Laval Agglomération	570	95	566	94	99 %

3 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Parné-sur-Roc	0	0	0
Laval Agglomération	135	74	64

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Parné-sur-Roc	0
Laval Agglomération	229

Actions menées sur le parc de logements existants

- Embellissement et amélioration du cadre de vie :
 - o Aménagement de la rue de la Vecquerie (2017) dans le centre-bourg
 - o Requalification de la rue du Domaine (2013-2014)
 - o Sécurisation piétonne (Zone de rencontre, Zones 30)
 - o Création de stationnement
- Réinvestissement du parc existant par le marché

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ **Continuer à développer et à dynamiser la commune**
 - Maintenir les effectifs scolaires : les 17 assistantes maternelles représentent la 3^{ème} entreprise de la commune. L'école constitue donc un pôle d'emplois relativement important.
 - Favoriser le renouvellement démographique
 - Contribuer à la dynamique commerciale
- ▶ **Contribuer au bien-être des habitants par un cadre de vie de qualité**

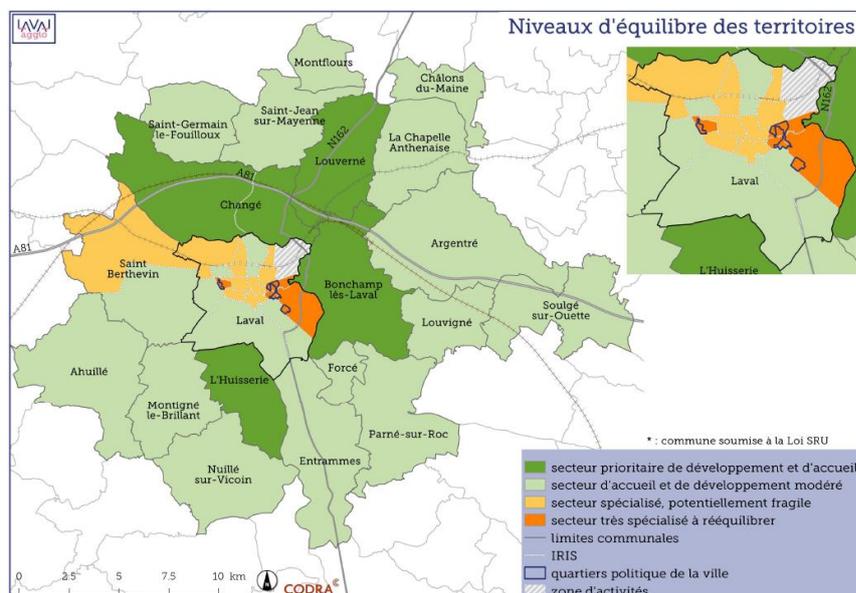
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Parné-sur-Roc et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 – 2024

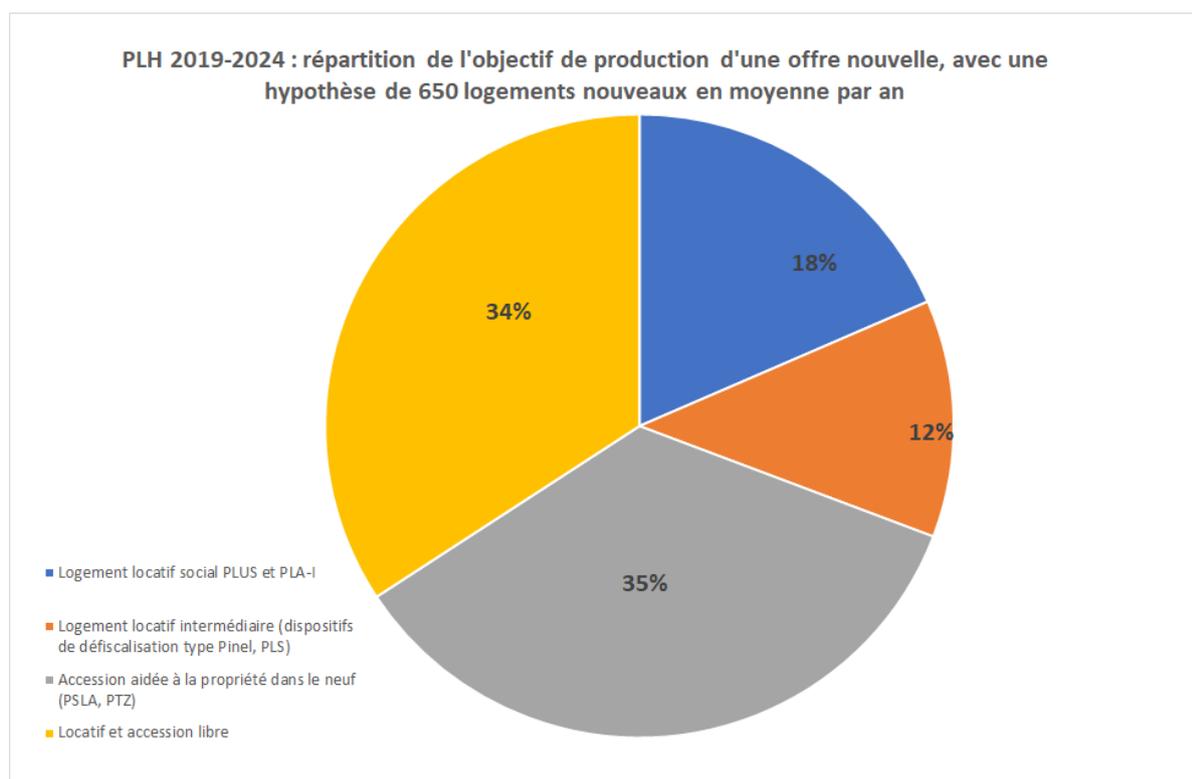
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

- Maintenir un cadre de vie de qualité au travers des actions d'entretien / de rénovation menées par la commune

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Parné-sur-Roc	27	4 à 5				
<i>Pôle 4</i>	<i>147</i>	<i>24 à 25</i>	<i>28</i>	<i>4 à 5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

La commune de Parné-sur-Roc contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Montflours (pôle 5)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Montflours	10	2	3	1	30 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3390</i>	<i>565</i>	<i>2776</i>	<i>463</i>	<i>82 %</i>

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 5 (Montflours, Saint-Germain le Fouilloux, Saint-Jean sur-Mayenne)	14	2	10	2	71 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>570</i>	<i>95</i>	<i>566</i>	<i>94</i>	<i>99 %</i>

Aucun logement PLUS/PLA-I n'a été financé entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Montflours	0	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>135</i>	<i>74</i>	<i>64</i>

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Montflours	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>229</i>

Actions menées sur le parc de logements existants

- Renouvellement du parc de logements existants avec l'arrivée des familles attirées par le cadre de vie (vente directe ferme, bio, ...)

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ Viser un développement mesuré et adapté à la dynamique actuelle.
- ▶ Contribuer à redensifier le cœur de bourg
- ▶ Développer un programme de logements innovant : habitat partagé pour des seniors, habitat intergénérationnel, habitat participatif.
- ▶ Préserver l'environnement/ le cadre de vie
- ▶ Réinvestir/requalifier les exploitations agricoles.

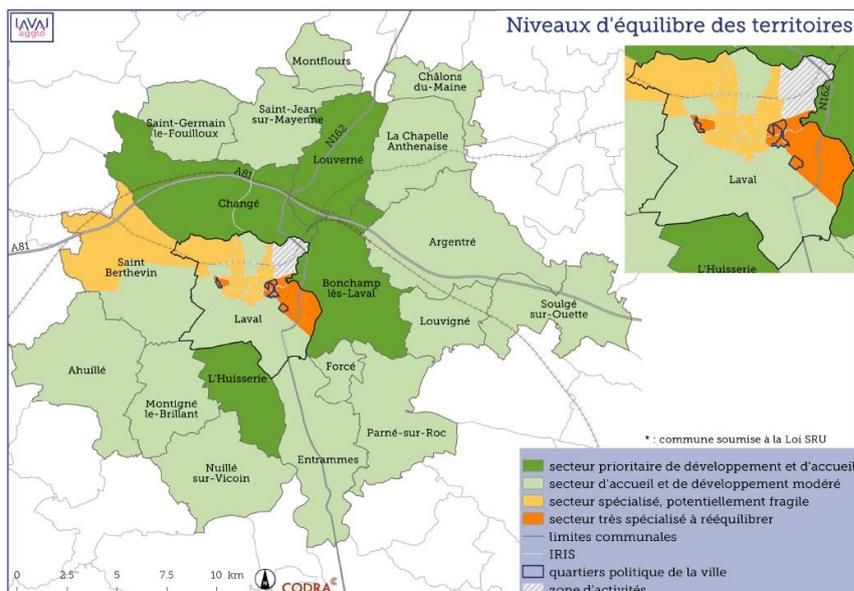
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Montflours et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

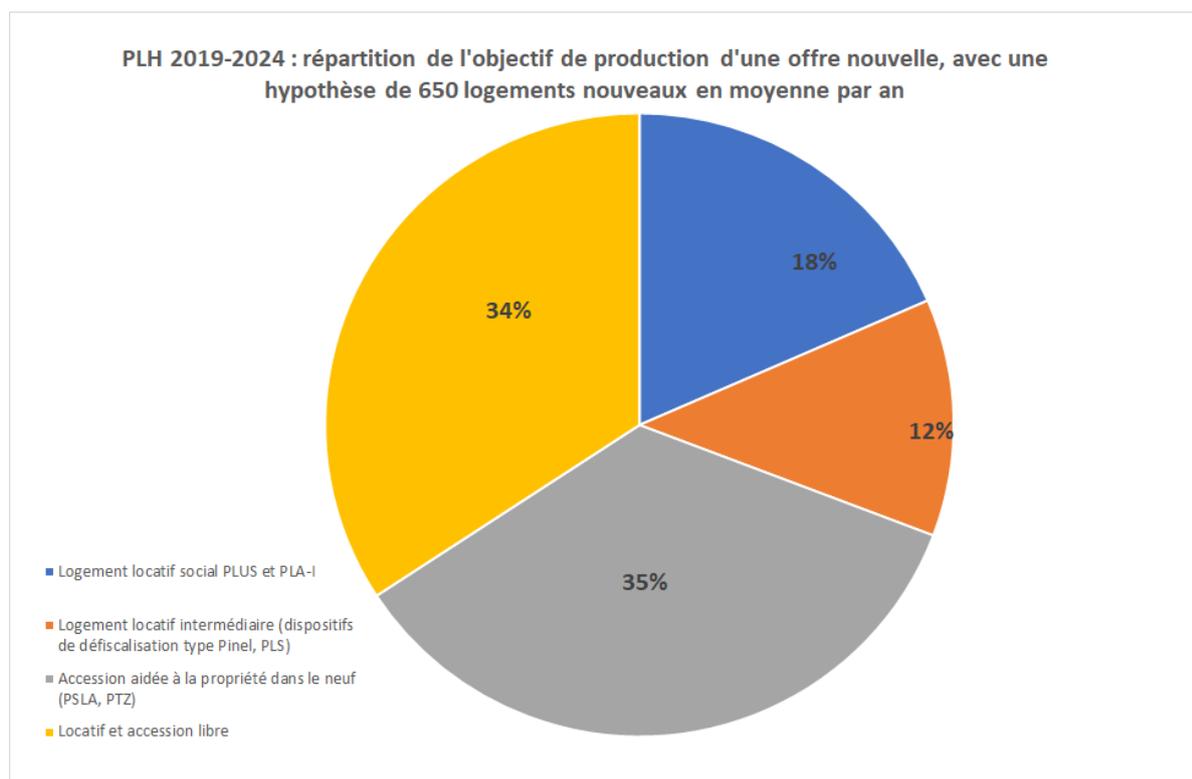
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

► Requalification du centre bourg et du tissu urbain existant

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024.

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Montflours	13	2				
<i>Pôle 5</i>	<i>89</i>	<i>14 à 15</i>	<i>30</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

La commune de Montflours contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accèsion aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Saint-Germain-le-Fouilloux (pôle 5)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Saint-Germain-le-Fouilloux	38	6	46	8	121 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3390</i>	<i>565</i>	<i>2776</i>	<i>463</i>	<i>82 %</i>

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 5 (Montflours, Saint-Germain le Fouilloux, Saint-Jean sur-Mayenne)	14	2	10	2	71 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>570</i>	<i>95</i>	<i>566</i>	<i>94</i>	<i>99 %</i>

10 logements PLUS/PLA-I ont été financés entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Saint-Germain-le-Fouilloux	0	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>135</i>	<i>74</i>	<i>64</i>

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Saint-Germain-le-Fouilloux	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>229</i>

Actions menées sur le parc de logements existants

- Opération de démolition reconstruction par Méduane, à côté de l'église ; création de 6 logements
- Etude réalisée par le CAUE (2013-2014) et co-financée par Laval Agglomération sur la parcelle concernée et sur celle en face de la Mairie.

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- Être en capacité de répondre à la diversité de la demande, en diversifiant l'offre de logements proposée :
- En particulier à la demande des séniors qui grâce à l'offre de services peuvent rester sur la commune.
 - En développant des logements en collectif (de la demande pour ce type de logement).

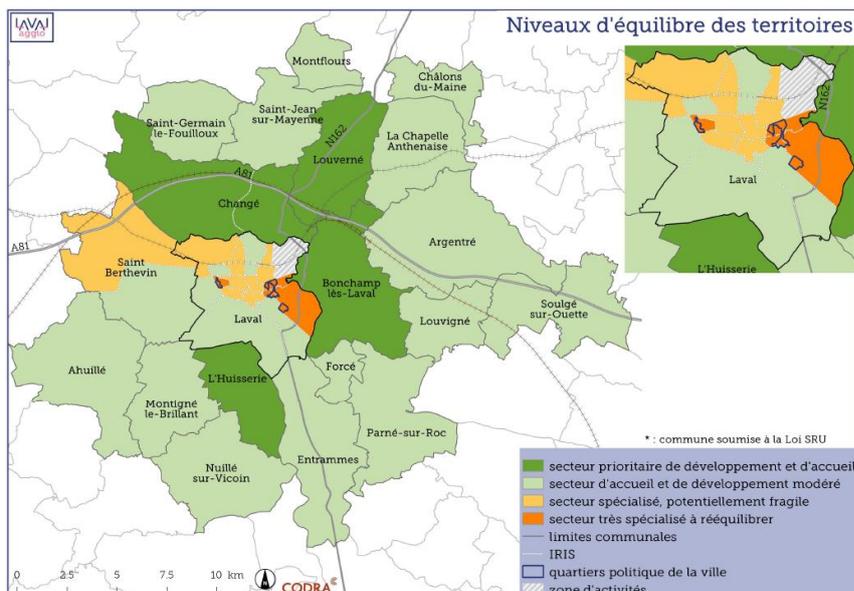
Rappel : les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Quatre types de territoires (communes ou IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique)) ont été établis, en s'appuyant sur les dynamiques démographiques, le profil socio-économique, la prépondérance du parc locatif et la desserte par le TUL (Transport Urbain Lavallois).

Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Saint-Germain-le-Fouilloux et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

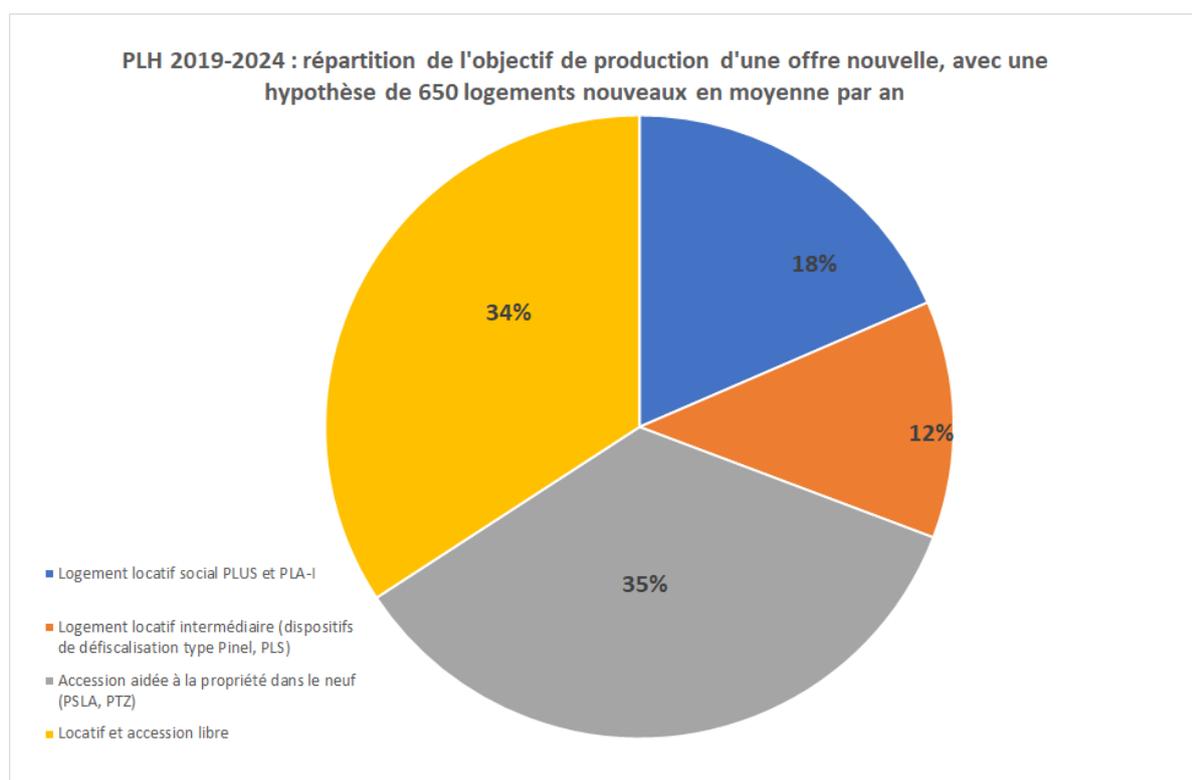
Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

▶ Pérenniser le réinvestissement du centre-bourg

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Saint-Germain-le-Fouilloux	22	3 à 4				
<i>Pôle 5</i>	<i>89</i>	<i>14 à 15</i>	<i>30</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3 900</i>	<i>650</i>	<i>720</i>	<i>120</i>	<i>300</i>	<i>50</i>

La commune de Saint-Germain-le-Fouilloux contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).



Saint-Jean-sur-Mayenne (pôle 5)

Bilan de la mise en œuvre du PLH 2011-2016

La production de logements nouveaux

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements autorisés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Saint-Jean-sur-Mayenne	55	9	65	11	118 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>3390</i>	<i>565</i>	<i>2776</i>	<i>463</i>	<i>82 %</i>

La production de logements locatifs sociaux PLUS/PLA-I

	Objectifs du PLH 2011-2016		Nombre de logements locatifs sociaux PLUS / PLA-I financés entre 2011 et 2016		Taux d'atteinte des objectifs
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	
Pôle 5 (Montflours, Saint-Germain le Fouilloux, Saint-Jean sur-Mayenne)	14	2	10	2	71 %
<i>Laval Agglomération</i>	<i>570</i>	<i>95</i>	<i>566</i>	<i>94</i>	<i>99 %</i>

Aucun logement PLUS/PLA-I n'a été financé entre 2011 et 2016 sur la commune.

Nombre de PLS financés entre 2011 et 2016 :

	PLS « spécifiques bailleurs »	PLS « familiaux bailleurs »	PLS « investisseurs »
Saint-Jean-sur-Mayenne	0	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>135</i>	<i>74</i>	<i>64</i>

Nombre de PSLA agréés entre 2011 et 2016

	PSLA
Saint-Jean-sur-Mayenne	0
<i>Laval Agglomération</i>	<i>229</i>

Actions menées sur le parc de logements existants

- Réinvestissement du parc logements existants :
 - Les lotissements des années 70 sont réinvestis par des jeunes ménages avec enfant(s).
 - Ces ménages font des travaux plutôt qualitatifs et améliorent le parc.
- Intervention sur les lotissements anciens
 - Travaux ponctuels sur des lotissements « anciens »
 - Réfection des trottoirs
 - Enfouissement des réseaux...
- Requalification de rues qui desserviront des logements neufs (2018)
 - Route de Fouilloux pour desservir la Martinière 2 (2021)
 - Route pour desservir les 15 logements de Méduane (2019) (à l'emplacement de l'ancienne mairie)
- Deux études ont été menées dernièrement :
 - Etude D2L- Betali (2013) concernant le déplacement de l'école et la création de logements sur le site de l'école.
 - Etude centre bourg en 2007 (pour la construction de la nouvelle mairie)

Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat

- ▶ **Favoriser un développement modéré de la commune** permettant de stabiliser les effectifs des écoles et le maintien des commerces existants
- ▶ **Lutter contre la vacance de logements**
- ▶ **Gérer une très forte demande / forte attractivité** (cadre de vie et accessibilité)
- ▶ **Rééquilibrer le développement de la commune vers le sud.**

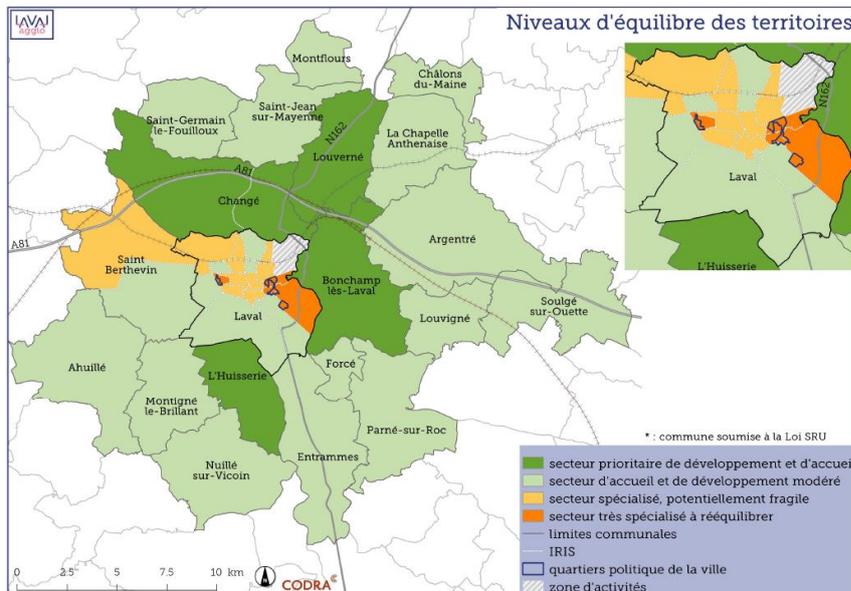
Rappel: les orientations du PLH et du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de Laval Agglomération

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat

Orientation n°1 : favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé
Orientation n°2 : produire une offre nouvelle diversifiée et de qualité
Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins, en organisant la mixité aux différentes échelles
Orientation n°4 : consolider une offre de services permettant aux ménages d'être acteurs de leurs parcours résidentiels
Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération
Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH

Les orientations territorialisées du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Concernant le logement locatif social, le diagnostic partagé sur le parc de logements et son occupation à l'échelle de l'agglomération réalisé en 2016 a permis d'établir la cartographie ci-dessous.



Des orientations différenciées ont alors été définies pour chacune de ces typologies en matière de politique de développement et de renouvellement de l'offre de logements locatifs sociaux d'une part et en matière d'attributions, d'autre part :

SECTEUR 1 : Secteur très spécialisé à rééquilibrer (4 IRIS à Laval : Murat-Mortier, Pavement, Les Fourches, Kellermann)

SECTEUR 2 : Secteur spécialisé, potentiellement fragile (10 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 3 : Secteur de développement modéré du locatif social et d'accueil de populations modestes (14 communes et 7 IRIS à Laval et Saint-Berthevin)

SECTEUR 4 : Secteur prioritaire de développement du locatif social et d'accueil de populations modestes (4 communes).

La feuille de route partagée entre la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne et Laval Agglomération pour la mise en œuvre du PLH 2019 - 2024

Les actions contribuant au réinvestissement du parc existant

► Poursuivre les travaux d'amélioration du cadre de vie

Les objectifs de production d'une offre nouvelle sur la période du PLH 2019 - 2024

	Production globale de logements		Dont locatifs sociaux PLUS/PLA-I		Dont PLS)	
	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle	Sur la durée du PLH	En moyenne annuelle
Saint-Jean-sur-Mayenne	54	9				
<i>Pôle 5</i>	89	14 à 15	30	5	0	0
<i>Laval Agglomération</i>	3 900	650	720	120	300	50

La commune de Saint Jean-sur-Mayenne contribuera à la mise en œuvre de l'objectif défini à l'échelle de Laval Agglomération s'agissant de l'accession aidée à la propriété, à savoir 35% de l'offre nouvelle (cf. pour rappel ci-dessous, la répartition de l'objectif de production de l'offre nouvelle à l'échelle de Laval Agglomération).

PLH 2019-2024 : répartition de l'objectif de production d'une offre nouvelle, avec une hypothèse de 650 logements nouveaux en moyenne par an

